

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 26 mai 2021 - 18 h 30

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six mai, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni, au nombre prescrit par la loi et après convocation légale, dans la salle du Trépadé, sous la présidence de Mme SIMÉON Françoise, Maire.

Mme la Maire ouvre la séance à 18 h 32 et procède à l'appel nominatif des Elus.

PRÉSENTS	Mmes BEAUFORT, BOBO, BRUN, CALVO, DE COUX, GOSELIN, LACOSTE, MARNAC, RICHARD, ROUER, SIMÉON et VITET MM. BAË, BATAILLE, BONNET, BRIANTAIS, CANILLO, FÉDOU, FRANCHINA, GAUTHIER, LERAT, LOUZON, MAILHÉ, PILET, RIVIER et SÉVERAC
PROCURATIONS	M. CHOARD a donné procuration à M. BRIANTAIS Mme LE PRIOL a donné procuration à Mme VITET Mme RIPOLL a donné procuration à Mme LACOSTE Mme STÉMER a donné procuration à Mme BEAUFORT
ABSENT(E)S	Mmes VALENTI et VOISIN et M. BARBA
PRÉSIDENT	Mme SIMÉON Françoise, Maire
SECRÉTAIRE	Mme CALVO Marie-Louise
ORDRE DU JOUR	1 - Désignation du secrétaire de séance 2 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 8 avril 2021 3 - Tiers-lieu l'ETAPE 4 - Marché public de travaux - rénovation des sols intérieurs et des peintures de façade de l'école élémentaire du Trépadé 5 - Cinéma de plein air - partenariat avec l'association Cinétoile 6 - Tarification du mini séjour été 2021 organisé par le service jeunesse 7 - Modification de la délégation du Conseil Municipal au Maire 8 - Le Muretain Agglo - informations diverses 9 - Questions orales posées par les divers groupes 10 - Informations diverses

Convocation :	Nombre de membres :
date : 19 mai 2021	du Conseil Municipal : 33
envoi : 20 mai 2021	en exercice : 33
affichage : 20 mai 2021	présents : 26
	votants : 30

Mme la Maire : les modalités d'organisation de la séance en raison de la crise sanitaire sont les mêmes que celles des séances précédentes.

Cependant, les séances sont désormais filmées. Vous vous souvenez que la dernière fois la caméra était tombée, la séance n'avait donc pas pu être filmée. En l'occurrence, la séance de ce soir est filmée et enregistrée, nous sommes donc en direct sur Youtube.

Questions orales posées par les divers groupes

Le groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord"

1. Fossés
 2. Fête locale
- Droit de suite demandé sur les commissions.

Le groupe "Fonsorbes Vert l'Avenir"

1. Planning de la création du terrain de football synthétique
2. Fête locale

1 - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme la Maire : c'est au tour du groupe "Fonsorbes Citoyenneté".

Aussi, Mme la Maire propose au Conseil Municipal de désigner Mme CALVO Marie-Louise, du groupe "Fonsorbes Citoyenneté", en qualité de secrétaire de séance.

VOTE	Pour :	30
	Contre :	0
	Abstention :	0

2 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2021

Mme la Maire : avez-vous des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du 8 avril 2021 ?

Aucune observation n'étant apportée, Mme la Maire procède au vote du procès-verbal de la séance du 8 avril 2021.

VOTE	Pour :	28
	Contre :	0
	Refus de vote :	0
	Abstentions :	2 (Mmes Richard et Rouer)

3 - TIERS-LIEU L'ETAPE

Mme la Maire : des questions ont été posées concernant le fonctionnement du tiers-lieu avec le Relais Entreprises. Sont donc venus ce soir M. VALENTIN et Mme SCHWARTZ pour vous expliquer un petit peu le fonctionnement.

Je crois que vous avez prévu un PowerPoint, c'est cela ?

Le fonctionnement du tiers-lieu L'ETAPE est donc présenté par vidéoprojection.

M. Valentin : bonsoir à toutes et à tous. Dominique VALENTIN, fondateur de Relais Entreprises.

Mme Schwartz : Emmanuelle SCHWARTZ, Gestionnaire du tiers-lieu L'ETAPE.

M. Valentin : pour vous présenter Relais Entreprises : c'est une société dont le siège social est basé à Rieux-Volvestre, que j'ai créée il y a maintenant six ans, autour d'un constat comme quoi les mobilités les plus rapides, les moins polluantes sont celles que nous ne subissons pas. L'idée est née un jour où j'étais coincé dans un embouteillage de la rocade. Cette notion de Relais d'Entreprises, avec un "s" à "entreprise" prend tout son sens aujourd'hui avec la Covid, où la pratique du télétravail a vraiment été plus que jamais expérimentée, voire incitée par le Gouvernement pour des mesures sanitaires. Nous avons pu nous rendre-compte que le télétravail à domicile n'était pas la solution idéale.

Relais Entreprises, aujourd'hui, c'est une expertise sur l'accompagnement des collectivités dans la mise en place de ce que nous appelons vulgairement les tiers-lieux. Nous pouvons aussi utiliser le terme de coworking. Je fais juste une parenthèse sur ce terme "tiers-lieux", pour que tout le monde comprenne que c'est un terme devenu assez générique aujourd'hui. Le terme le plus approprié pour parler d'espaces de travail à usage flexible, ce qui est bien la définition de L'ETAPE, c'est le "tiers-lieux d'activités", en comparaison avec des tiers-lieux dits d'"innovation" que sont les FABLAB, qui amènent un aménagement avec des imprimantes numérique 3D ou des coupes-lasers. Les tiers-lieux d'innovation, certes, mais nous avons aussi des tiers-lieux dits "culturels" comme peuvent l'être les concepts de micro-folie ; et vous avez aussi un certain nombre de tiers-lieux qui sont des tiers-lieux d'économie sociale et solidaire, avec des ressourceries, des recycleries, mais ils s'adressent à d'autres publics qui ont un autre mode de fonctionnement.

L'immobilier travaille aujourd'hui, mais n'échappe pas à la règle de l'économie de la fonctionnalité. C'est-à-dire, alors qu'avant nous avions un contrat de bail, 3, 6 9, nous nous engageons sur une durée avec des logements, des locaux vides que l'entreprise employeur devait meubler, s'occuper de la connexion Internet, aujourd'hui, les entreprises cherchent à avoir des espaces de travail pour elles-mêmes, ou pour leurs collaborateurs, en payant au plus juste de leurs besoins. Cette tendance est train de véritablement s'accélérer. Et Relais Entreprises, au-delà de son expertise, s'est vite rendu-compte que face à la difficulté d'avoir un

terme qui mette tout le monde d'accord, tiers-lieux/coworking, comme dans le secteur de l'hôtellerie il était nécessaire que l'enseigne puisse donner de la visibilité, mais aussi de la lisibilité à l'usage. Et, Relais Entreprise est devenu en moins de cinq ans la première enseigne nationale d'espaces de télétravail exclusivement situés en milieu rural et périurbain parce que Relais Entreprises a un engagement très fort en faveur du rééquilibrage des territoires. Sans opposer les villes aux territoires sous l'influence des métropoles,

Arrivée de Mme VOISIN Geneviève à 18 h 38

Nombre de membres	Présents : 27	Votants : 31
-------------------	---------------	--------------

nous considérons qu'il fera bon vivre partout en France quand la population sera mieux répartie, et surtout quand les habitants redeviendront des vivants leur territoire, pour échapper au phénomène dortoir ; vous avez sûrement dû évoquer ce point-là dans vos réunions précédentes, mais, l'enjeu, pour la plupart des collectivités, est d'avoir un ratio emploi/habitants le plus important possible. Pourquoi ? Parce que nous savons pertinemment que nous consommons là où nous travaillons, nous ne consommons pas forcément là où nous habitons. Pour qu'effectivement les habitants redeviennent des vivants de leur territoire, s'il y a bien une façon de rapprocher l'emploi de l'habitant, c'est bien notamment via la notion de télétravail, et pas forcément à domicile, pour plusieurs raisons qu'Emmanuelle pourra également évoquer puisqu'elle est également experte sur le sujet du télétravail en tiers-lieux ; nous aurons l'occasion de l'évoquer par rapport aux actions que nous menons sur Toulouse Métropole, notamment en lien avec les grandes entreprises de Toulouse qui nous demandent une énergie assez importante, pour éviter de mélanger vie privée/vie professionnelle. Et puis aussi, c'est une notion importante notamment relayée par les syndicats (la CGT, la CFDT), celle d'équité pour le traitement de tous les salariés, c'est-à-dire que tout le monde n'a pas la chance d'avoir une grande maison pour pouvoir travailler dans de bonnes conditions, ailleurs que dans la cuisine ou dans le salon plié, en deux. Tous les reportages que nous avons pu voir pendant la période de confinement ont pu démontrer que le télétravail était souvent pratiqué dans de mauvaises conditions. Pour éviter qu'il y ait un retour en arrière par du présentiel post-confinement, post-Covid, il est plus que jamais nécessaire d'avoir un réseau d'espaces d'activité de troisième lieu. Jean VIARD, qui est un sociologue, que certains connaissent peut-être, a eu l'occasion d'intervenir dans une table ronde organisée par Toulouse Métropole dans le cadre d'un programme qu'évoquera Emmanuelle tout à l'heure, qui est le programme COMMUTE, qui est un groupe de travail sur l'expérimentation des alternatives à la mobilité pendulaire. Pour lui, il n'y a pas de débat, il faudrait qu'il y ait au moins 15 000 espaces de proximité des lieux de vie pour permettre à tout un chacun d'avoir à dix minutes de son habitation en espace de travail. Donc, Relais Entreprises, quand nous nous sommes rendus-compte effectivement qu'il était nécessaire de donner de la visibilité, est devenu une enseigne, et nous sommes aujourd'hui la première enseigne nationale, nous avons une centaine d'espaces au niveau national, une vingtaine autour de Toulouse, ce qui nous permet de mutualiser à la fois des actions sur le plan national. Je ne vous cache pas que depuis pratiquement huit ans maintenant, je me sentais assez seul dans ce combat que je menais pour faire prendre conscience que la mobilité la plus rapide, la moins polluante, la moins coûteuse, est celle que nous ne subissons pas et qu'il fallait pratiquer le télétravail dans les tiers-lieux ; à tel point d'ailleurs que dans la Loi d'orientation des mobilités, vous n'avez absolument rien concernant la non-mobilité. C'est toujours le problème : lorsque vous avez un marteau dans la main, forcément vous avez toujours un problème de clous, mais pas un problème de vis. Donc, nous avons essayé de trouver une solution qui soit dans le spectre de la problématique que vous avez. Donc, pour résoudre la problématique de mobilité, la non-mobilité c'est comme l'énergie : l'énergie la moins coûteuse, c'est celle que nous ne dépensons pas. Aujourd'hui, c'est un peu plus facile, mais il y a encore beaucoup de travail de pédagogie à faire. Donc, une des premières actions que nous proposons aux collectivités qui sont dans le réseau Relais Entreprises, et c'est un des premiers points que nous pouvons aborder dans la collaboration que nous avons avec la Mairie de Fonsorbes, qui est, dans le cadre de son espace, affiliée au réseau Relais Entreprises, est pratiquement le niveau zéro, niveau premium, le premier niveau de collaboration, ce qu'un certain nombre de collectivités se sont contentées effectivement de contractualiser avec nous. C'est pouvoir renforcer la visibilité de leurs espaces en affichant leur appartenance à Relais Entreprises, ce qui permet effectivement de gagner cette notoriété que nous avons au fur et à mesure de notre développement. Pour vous dire à quel point notre développement et notre notoriété sont en train de se renforcer, et c'est pour moi, en tant que chef d'entreprise et fondateur de cette société, une forme un peu de reconnaissance, et qui va booster la notoriété de l'enseigne Relais Entreprises, c'est que nous allons figurer dans le prochain manuel Histoire et Géo de 3^{ème} des éditions HATIER, pour dire à quel point nous avons été, et vous avez été aussi visionnaires puisque vous êtes dans les premiers territoires à avoir imaginé, configuré un espace au plus près des zones de vie pour proposer une solution de bureaux

meublés. Cette démarche d'affiliation, qui est aujourd'hui sur une base budgétaire forfaitaire de 160 €, dont toutes les collectivités qui ont un tiers-lieu affilié au Relais Entreprises s'acquittent, nous permet de mener des actions à portée nationale. C'est comme cela d'ailleurs que nous avons été invités à parler de Relais Entreprises sur France Inter, dans Carnets de Campagne, nous sommes passés sur France 2 au journal de 13 heures, et je passerai aussi sur NCI dans quinze jours pour parler de l'aventure Relais Entreprises.

Mais, au-delà de cette visibilité, cette communication à l'échelle nationale n'est pas suffisante en soi pour avoir un taux de remplissage et faire parler d'un lieu à l'échelle locale. C'est pour cela que la commune de Fonsorbes nous a demandé si nous pouvions accompagner le développement de votre espace, à la fois dans une communication plus locale, mais au-delà de la communication. "Communication" veut dire quoi ? C'est faire connaître un lieu, bien-sûr vous relayez l'information au travers de votre bulletin d'informations municipales, mais nous, nous menons un certain nombre d'actions, nous le verrons tout à l'heure en termes de détails à l'échelle à la fois supra locale, mais ce n'est pas suffisant parce qu'il y a aussi la démarche commerciale. Une fois que le lieu est connu, il faut répondre au téléphone pour dire s'il y a de la place disponible, s'il y a encore de la place dans un bureau individuel, si un bureau double est possible, s'il est possible de ne louer un bureau que deux jours par semaine ou une demi-journée une fois par mois, expliquer toutes les formules possibles. L'intérêt de ces espaces de travail à usage flexible, je parlais tout à l'heure de l'économie de la fonctionnalité, est justement d'avoir toutes les formules adaptées aux attentes d'une cible, qui est à la fois une cible de l'entrepreneur qui ne veut pas payer beaucoup plus que l'usage qu'il peut avoir de son bureau, ce que nous appelons le "flex office", et la cible la plus "vertueuse" au titre du développement et des effets induits que cela engendre également en terme d'environnement. Nous parlerons tout à l'heure de l'impact du télétravail sur la réduction des mobilités et de l'impact environnemental au titre de consommation énergétique et CO². Mais, quoi qu'il en soit, ce sont effectivement des cibles des télétravailleurs qu'il va falloir travailler.

Nous avons cette partie commerciale, et nous pourrions évoquer aussi comment cela se traduit, mais au-delà de la partie commerciale, il y a aussi la gestion. Identifier un locataire est une chose, par contre, il faut ensuite caler à la fois les modalités contractuelles de la prise en commun de ces bureaux, expliquer le fonctionnement du lieu, avec notamment le système des clés connectées, expliquer le fonctionnement de la salle de réunion et de l'écran multifonctions mis en service, écran qui permet notamment de renforcer l'attractivité de la salle de réunions, et puis s'assurer que tout fonctionne. Et quand je dis que tout fonctionne, vous aurez sûrement l'occasion d'évoquer et de poser des questions auprès d'Emmanuelle qui, au quotidien, voire le samedi matin aussi, reçoit des appels signalant que la clé connectée n'est plus connectée ; lorsqu'il y a eu l'incendie des serveurs de l'entreprise OVH dans l'Est de la France, manque de chance, le système de connexion des clés passe par ce système de serveurs basés près de Strasbourg, la porte ne s'ouvrait pas. Sauf qu'il y avait une formation le samedi matin, et le formateur était à la porte, lui disant qu'il ne pouvait pas accéder à la salle. Il faut bien que quelqu'un gère ce genre de soucis, de même que la connexion à Internet, le ménage, tout cela en lien avec les services de la commune pour que cette dernière puisse dégager du temps, au plus juste de l'action à déclencher, sachant que tout est prémâché par Emmanuelle.

Le succès d'un tiers-lieu, c'est aussi la dynamique et l'effervescence de ceux qui utilisent le lieu, qui favorisent les rencontres, que les gens se sentent bien. Nous avons donc aussi, de façon assez faible parce que sinon vous allez exploser le budget, et que nous voulions avoir une rationalisation du temps pour qu'il soit le plus juste, et notamment tourné sur l'autre action que je vais vous évoquer, une petite mission d'animation de la communauté de ceux qui l'utilisent, mais c'est vraiment très léger, nous pourrions passer en détail ce que cela représente. Mais, tout cela bien-sûr en s'appuyant plutôt sur le club du Muretain pour que celui-ci, notamment auprès des entrepreneurs, puisse assurer ce lien avec la dynamique entrepreneuriale.

Cela, c'est le premier bloc de prestations qui consiste effectivement à donner de la visibilité, donc la promotion du lieu au-delà de l'échelle nationale qui était la filiation, c'est donc la communication à l'échelle plus métropolitaine, la commercialisation "passive" qui consiste effectivement à recevoir les appels et à renseigner sur le taux de remplissage, les disponibilités, les tarifs, la préparation des contrats ; la partie gestion, gestion des clés, gestion de toute l'intendance en lien avec les services de la commune.

Par contre, et c'est là que nous allons pouvoir évoquer vraiment ce qu'il se passe sur Toulouse, qui est exemplaire par rapport à ce qu'il se passe ailleurs en France. Vous avez la chance, je ne fais pas du tout de politique, je m'en moque complètement, je suis très factuel, un courrier a été cosigné, vous avez été mis en copie de ce document qui vous sera probablement transmis, par le Préfet de Région, la Présidente de la Région Occitanie et le Président de Toulouse Métropole, dont je suis forcément à l'origine. Cela fait plus de cinq ans que nous travaillons avec la Métropole pour leur faire prendre conscience que la problématique de mobilité à laquelle ils doivent faire face, et notamment au regard des 15 000 nouveaux arrivants chaque année sur l'aire métropolitaine de Toulouse qui vont générer 500 000 déplacements quotidiens supplémentaires en 2025, que ces problématiques de mobilité ne se résoudreont pas avec une nouvelle

rocade. Parce qu'élargir une rocade c'est comme desserrer un cran de son ceinturon pour prévenir de l'obésité ; on accompagne l'obésité, mais on ne résout pas la problématique de l'obésité. Toutes les solutions qui accélèrent la mobilité ne font que renforcer l'attractivité d'une métropole au détriment des territoires qui deviennent encore plus sous l'influence des métropoles. C'est ce que nous appelons la loi de ZAHAVI. Tout temps gagné en mobilité est réinvesti en mobilité. Donc, cela ne sert à rien d'accélérer la mobilité. Nous verrons probablement dans les débats autres, avec l'avion, le TGV ou l'Hyperloop qui est un autre concept qui permettra de nous déplacer à plus de 1 200 km/h. Quoi qu'il en soit, ils ont pris conscience que la problématique de mobilité pouvait se résoudre à la source de la mobilité. Et ce courrier, qui est exemplaire, dit la chose suivante : *"Messieurs les Chefs d'entreprise, réduisez vos surfaces de bureaux dans la métropole et privilégiez la pratique du télétravail dans les tiers-lieux satellitaires autour de la métropole"*. Ce courrier est unique, aucune métropole n'a osé aller aussi loin dans le fait d'amener ce que nous appelons "une responsabilité territoriale" au niveau des entreprises. Nous avons la responsabilité sociétale et environnementale des entreprises, aujourd'hui, avec un tel courrier, nous disons et nous expliquons aux entreprises que de par leur organisation au niveau de leurs ressources humaines et de l'organisation dans leur façon de fonctionner, ils peuvent apporter une réponse là où la collectivité n'est plus en capacité d'apporter une réponse avec des budgets abordables, absorbables avec les contraintes de la fiscalité. Donc, cela s'appelle le programme "Village-Ville" auquel Relais Entreprises est chef de file sur une opération qui s'appelle "tiers-lieux et corpworking". C'est un terme encore un peu nouveau puisque nous y avons mis dans la boucle également Action Logement qui a compris qu'il était probablement plus facile aujourd'hui de construire des bureaux là où se situent les habitants, les salariés, les entreprises, plutôt que de continuer, comme ils l'ont fait depuis de nombreuses années, à construire des logements proches de là où se situent les entreprises, qui étaient la location d'Action Logement avec le 1 % et les offices HLM.

Donc, cette action "Village-Ville" se traduit aujourd'hui par des réunions qui, vous l'imaginez, prennent un temps fou, d'autant plus avec la mesure Covid, tout a pris énormément d'inertie ; elle a pris contact avec les entreprises pour identifier où se situent les salariés qui sont aujourd'hui en capacité de faire du télétravail, et parmi ces salariés, quels sont ceux qui sont en capacité de le faire à domicile, et donc désireux de pouvoir le faire dans des tiers-lieux. Ces actions que nous menons, qui étaient d'ailleurs dans l'esprit de ce que faisait Emmanuelle SCHWARTZ dans le cadre d'un autre dispositif qui s'appelle "COMMUTE", où elle s'adressait plutôt aux entreprises du Nord de Toulouse, autour de Blagnac, piloté par le club RÉUSSIR, qui était également dans l'expérimentation des alternatives à mobilité individuelle carbonée en incitant le covoiturage et le vélo, et le télétravail, sont vraiment dans un programme qui est en train de monter en puissance ; nous avons déjà eu je ne sais pas combien de réunions à la fois avec Toulouse Métropole et les différents partenaires et les entreprises. Pour vous donner une idée, une entreprise, le groupe CONTINENTAL, est pratiquement passée de 0 télétravailleur à 2 400 télétravailleurs sur une base de trois jours par semaine ; elle est passée de 1 jour à 3 jours par semaine. Parmi les 2 400 télétravailleurs, 20 % ont aujourd'hui confirmé ne pas pouvoir télétravailler à domicile. Cela fait donc 480 postes de travail à trouver à raison de 3 jours par semaine autour de Toulouse. Quand nous géolocalisons ces salariés, nous avons forcément une concentration autour de Fonsorbes, de Muret, un peu partout autour de Toulouse. Il faut maintenant que la mise en place soit effective, c'est-à-dire avec toute une phase de négociations avec les partenaires sociaux, pour que du zéro de télétravail nous passions à du plus de télétravail, et du plus de télétravail dans les tiers-lieux, et ce d'autant plus que les entreprises ont pris conscience, et notamment les entreprises de services, que le poste immobilier était le deuxième poste de dépenses dans les organisations. Un rapport a été publié ce matin : la moyenne du coût d'un poste de travail en France est de 13 800 € par an, par collaborateur, pour des bureaux qui sont occupés généralement, avant Covid, à 50 %. Le taux d'occupation d'un bureau est généralement de 50 % parce que lorsque vous êtes en réunion, en déplacement, vous n'occupez pas un bureau alors que pourtant l'entreprise le paye. Donc aujourd'hui, nous sommes dans une véritable tendance de réduction de surfaces de bureaux. D'ailleurs, cela pose vraiment des problèmes sur le devenir de ces mètres carrés qui vont se libérer dans les métropoles. Il y a déjà eu un cas concret sur Toulouse avec un logement administratif qui va être transformé en logements étudiants, cela peut donc être aussi souligné, mais, ce sera demain une généralité de pouvoir faire une reconversion de ces espaces de bureaux.

Je terminerais par une spécificité que nous mettons souvent en avant aussi, et pour laquelle Fonsorbes participe, même si nous avons fait, comme nous le disons vulgairement dans l'aéronautique, du "risk sharing", parce que je suis un entrepreneur et un investisseur, et aujourd'hui nous avons beaucoup investi et il est normal effectivement que l'impact de nos investissements soit en partie couvert par les collectivités qui en bénéficient, je veux parler du spot publicitaire au cinéma de Muret, qui a enfin rouvert ses portes. Ce spot nous coûte 600 € par mois. Ceux qui sont allés au cinéma de Muret ont dû le voir, c'est un spot de douze secondes qui résume la problématique des embouteillages et d'isolement du télétravailleur ou de l'entrepreneur au domicile, et qui met en lumière l'ensemble des espaces affiliés à Relais Entreprises autour

du cinéma de Muret, il y a le Relais Entreprises de Muret, celui de Noé, celui de Portet sur Garonne, et bien-sûr les autres, je ne vais pas tous les citer. Dans cet esprit-là, nous avons également financé une demi-page de pub dans le numéro spécial Occitanie de la NDRH, qui est l'association Nationale des Directeurs des Ressources Humaines, qui consacre un numéro sur les nouvelles organisations du travail. Vous verrez dans ce supplément une demi-page sur Relais Entreprises le réseau, et le pourquoi du télétravail dans les tiers-lieux.

Je vais juste finir la parenthèse pour que vous puissiez aussi me poser des questions et poser des questions à Emmanuelle sur, concrètement, les actions qu'elle peut mener.

Je rappelle quand même que là aussi il y a des jurisprudences au niveau national, qui ne sont pas neutres pour la mise en service du lieu, et d'où l'intérêt de l'appartenance à Relais Entreprises. Je veux parler de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Il y avait effectivement une vraie contrainte dans l'espace retenu et que nous avons confirmé comme étant pertinent suite à l'étude confiée par le Muretain Agglo. Je vous rappelle que la genèse de ce projet provient d'une étude qui avait pu mesurer et confirmer le potentiel pour un territoire comme Fonsorbes au regard des attentes de la population. Nous avons visité différents espaces, et cet espace nous avait paru pertinent de par son immersion dans des zones de vie. Le succès de ce lieu, c'est qu'il y a une effervescence avec les restaurants, le pressing, et nous voyons bien que cette porosité entre espace de travail et espace de vie, habitations pas loin et espace de commerces, rentre dans ce que nous appelons l'approche de MORÉNO qui est "la ville du quart d'heure". Parce que la problématique des mobilités que j'évoquais tout à l'heure, nous sommes un peu responsables en matière d'aménagement en terme d'urbanisme parce que nous avons souvent pensé l'aménagement d'un territoire en espaces monofonctionnels, des zones pavillonnaires où nous dormons, des zones commerciales où nous consommons, des zones d'activités où nous travaillons, et chaque fois les mêmes mobilités aux mêmes heures par la même typologie de personnes, et donc des embouteillages. Aujourd'hui, dans le cadre de "la ville du quart d'heure", l'idée est de faire une porosité avec un hybridation servicielle entre de l'habitation, du commerce et d'espaces de travail où nous pouvons tout faire à pieds ou en mode doux. Donc, cet espace était pertinent, mais la seule contrainte que nous avions était, pour que budgétairement cela puisse avoir du sens, de ne surtout pas installer un ascenseur qui aurait coûté énormément d'argent, et qui en plus techniquement était impossible à installer. Ce lieu aurait pu ne pas voir le jour à cause effectivement de la problématique d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Mais, le fait que le lieu appartienne à un réseau, qui est le réseau Relais Entreprises, qui a un autre espace accessible aux personnes à mobilité réduite dans une distance relativement proche, Muret, les services de l'État ont accordé la dérogation, ce qui a permis de s'affranchir de cette mise aux normes qui aurait été rédhibitoire, et le lieu serait probablement resté dans son état un peu sombre, puisqu'il n'y avait plus grand-chose à faire de ce lieu-là. Et aujourd'hui, nous avons un bel espace, magnifique, souvent visité, parce qu'il est de l'avis de tous une belle réussite en matière d'acoustique, en matière de luminosité, en matière de calme. Ce qui explique probablement aussi son succès puisque nous sommes à 80 % de taux d'occupation, nous devrions arriver à 100 % assez rapidement maintenant que la période confinement est terminée.

Voilà, pour expliquer à la fois qui nous sommes, ce que nous faisons pour la ville de Fonsorbes, et puis réexpliquer un peu le cadre des tiers-lieux au sens large et précisément les tiers-lieux d'activités.

M. Louzon, Conseiller délégué au secteur "développement économique et emploi" : lors du précédent Conseil Municipal, nous avons abordé les nouvelles prestations liées à des subventions, et c'est là que les personnes n'avaient pas compris quelles étaient ces prestations supplémentaires, elles disaient que ces prestations étaient déjà comprises dans le premier bloc.

M. Valentin : c'est ce que nous avons détaillé, vous verrez effectivement que ce qui n'était pas anticipé n'avait pas pu être budgété, au même titre que le spot publicitaire au cinéma de Muret que nous avons facturé sur une base du risk sharing que j'évoquais, ou au 1/10^{ème}. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, sur les 600 € que nous payons à AD, régie publicitaire de VÉO, nous ne refacturons que 60 € à la ville de Fonsorbes ; de même que sur les actions que nous menons au titre de "Village-Ville" et de COMMUTE. Nous avons effectivement mis en place un système par lequel nous facturons 150 € par mois, qui est la participation aux actions commerciales que nous menons au niveau des DRH, dont nous n'allons pas forcément vous faire supporter l'intégralité de ces actions compte-tenu du fait qu'elles vont pouvoir profiter à l'ensemble des affiliés. Par contre, rien n'est gratuit en ce bas-monde. Quand ma collaboratrice, Emmanuelle SCHWARTZ, fait une action, c'est à chaque fois ce que je dis à tous mes collaborateurs, quand nous faisons quelque chose, il y a bien quelqu'un qui paye. Je suis un dirigeant d'entreprise, je ne compte pas le temps que j'y passe parce que c'est la valeur de ma boîte, et je capitalise sur sa valeur, c'est tout ce que font les entrepreneurs et c'est pour cela que des entrepreneurs en arrivent au burn-out, tellement ils travaillent. Mais, pour une collaboratrice qui a un salaire, si je lui demande de faire des choses, forcément elle est payée. C'est donc effectivement pour cela, lorsqu'elle passe des demi-journées ou des journées dans des réunions comme

COMMUTE ou Village-Ville, ce n'était pas prévu initialement parce que nous ne pensions pas que ce programme puisse voir le jour, aujourd'hui, nous sommes en immersion dans ces programmes-là, que nous avons ajouté la quote-part du temps que nous y consacrons, parce qu'il nous semblait pertinent de faire ces actions-là et que les collectivités participent. Mais là, pour le coup, nous facturons au 1/20^{ème} du coût d'une collaboratrice, parce qu'effectivement nous y passons énormément de temps, temps que vous prenez en charge à hauteur de 1/20^{ème} par rapport à d'autres collectivités.

Mme Schwartz : je prends le relais pour juste préciser par rapport à ce que vous disiez, M. LOUZON, à la question qui était posée. Effectivement, est détaillé dans le document à quoi correspond chaque élément, c'est-à-dire la redevance pour l'appartenance au réseau Relais Entreprises. Ensuite, la prestation initiale qui concernait vraiment la commercialisation et la gestion de l'ETAPE, et ensuite l'extension de prestations, comme vient de l'expliquer Dominique VALENTIN, qui vont concerner des actions supra-locales, des actions publicitaires, des actions autour des projets comme COMMUTE et de Village-Ville.

Mme la Maire : je crois que ce que nous avons évoqué lors du dernier Conseil Municipal, c'est le fait que des animations nouvelles soient portées de façon à pouvoir bénéficier des subventions du Conseil Départemental et du Conseil Régional ; c'est de cela dont il est question.

M. Valentin : oui, effectivement, toute cette dynamique qui n'existait pas va parfaitement s'inscrire dans le cahier des charges tel qu'il est souhaité par le Conseil Départemental et le Conseil Régional, puisque le Conseil Départemental a aujourd'hui un fonds d'investissement au soutien des tiers-lieux, avec un minimum d'animations. C'est pour cela que nous avons aussi renforcé la dynamique d'animations, notamment à destination du MEDEF, à destination de structures qui, aujourd'hui, organisent ces événements autour des nouvelles organisations du travail, auxquels nous participons pleinement.

M. Pilet, du groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord" : je vous remercie de votre intervention. Pour présenter ce projet, il aurait été bien que cela ait pu se faire avant, et surtout que pour aujourd'hui elle soit annoncée parce que sur l'ordre du jour que nous avons, il y avait "*Mme la Maire et le Conseiller Délégué au développement économique et à l'emploi informeront le Conseil Municipal concernant la gestion du tiers lieu L'Etape.*" Il n'était pas indiqué qu'il y avait des invités, que des responsables allaient venir présenter, cela aurait pu nous permettre de le préparer un peu mieux.

Donc, à chaud sur ce que nous venons d'entendre, une question de détail : sur le film publicitaire réalisé, diffusé au cinéma de Muret, est-ce que le tiers-lieu de Fonsorbes est cité ?

Nous nous questionnons beaucoup sur l'affiliation à votre société puisque, votre exposé le démontre bien, vous êtes une société qui a pour but de grandir, vous voulez développer votre économie et vous recherchez des moyens pour cela et vous recherchez de nouvelles recettes, et je crois que les derniers exemples que vous avez donnés l'illustrent bien. C'est aussi quelque chose que nous interrogeons par rapport au bien-fondé du fonctionnement d'un tiers-lieu pour une commune et propriété de la commune.

Sur le handicap, nous sommes très embêtés depuis le départ puisque les personnes handicapées ne peuvent pas venir sur le tiers-lieu. Il y a actuellement des formations, d'anglais, d'autres formations, donc cela veut dire que si des personnes handicapées veulent s'inscrire aux formations, elles ne peuvent pas. C'est quelque chose qui, depuis le début, nous questionnait. La solution d'aller à Cugnax, on nous avait dit que c'était à Cugnax, maintenant nous savons que c'est à Muret, n'est pas forcément une solution, c'est une solution administrative qui permet à la société de pouvoir gérer le tiers-lieu, mais qui ne permet pas aux personnes handicapées de bénéficier de toutes les prestations.

Ce que nous comprenons aussi, c'est que lorsque vous développez des actions supra-locales, donc au-delà du territoire, vous répartissez le coût en fonction des adhérents et c'est imposé à la collectivité. Nous pouvons donc nous attendre à ce qu'il y ait des augmentations récurrentes de coûts, ce qui nous inquiète, et qui rejoint toutes les inquiétudes que je pose depuis le début.

Il nous semble qu'il nous avait été dit que le contrat passé était pour trois ans. Pour nous, c'est arrivé à terme, mais je suis très prudent sur ce que je dis parce que je n'ai pas d'éléments précis, je voulais donc savoir ce qu'il en était du contrat, est-ce qu'il était tacitement reconduit ? Et comment cela se passait.

Je reviens aussi sur ce que nous avons évoqué, comme le disait M. LOUZON, sur un Conseil Municipal précédent. Les frais supplémentaires, et engager des dépenses supplémentaires pour obtenir des subventions et pour avoir des actions supplémentaires, nous paraissaient être des actions déjà comprises dans l'entrée et le démarrage de l'ETAPE, notamment le travail avec les DRH, les actions de communication, trouver des clients, etc. Nous n'avons pas vu de différence entre ce qui nous avait été présenté, il y a deux ans je crois, et ce qui nous avait été présenté au dernier Conseil Municipal, et qui justifiait cette augmentation et ces coûts supplémentaires très importants et au-delà de ce qu'allait ramener la subvention. Mais là, je crois que votre explication, aujourd'hui, nous fait comprendre comment cela fonctionne. Merci.

M. Valentin : je vais répondre sur plusieurs points.

Effectivement, je déplore comme vous l'absence d'accessibilité aux personnes handicapées. Mais je pense que très rapidement ce lieu va être saturé et que vous allez réfléchir à en créer un deuxième, et celui-ci sera probablement accessible aux personnes handicapées. A un moment ou à un autre, vous aurez à gérer la problématique des refus, et vous allez créer des frustrations. Vu la montée en puissance des besoins en espaces de travail à usage flexible, et le phénomène aussi d'exode urbaine qui s'intensifie, où beaucoup de citoyens quittent des villes intra-muros pour profiter de territoires interurbains, et vous aviez probablement déjà cette évolution depuis plusieurs années, mais cela va encore s'accélérer, l'afflux de population sera donc forcément, par effet de ricochet, une demande supplémentaire. J'espère que le prochain lieu sera bien-sûr accessible aux personnes handicapées.

Sur l'autre point qui consiste à dire que, dans la mesure où nous avons des prestations supplémentaires, elles coutent plus chères aux collectivités ; mais non. Plus nous avons d'affiliés, moins les coûts mutualisés seront élevés pour chaque collectivité. Aujourd'hui, clairement, pour être assez direct, c'est nous qui investissons. Quand je paye un spot publicitaire au cinéma de Muret 600 € et que nous avons quatre territoires qui payent 60 €, faites le calcul, la différence est prise en charge par Relais Entreprises. Je prends un risque. Demain, si nous en avons douze qui payent 60 €, effectivement c'est le principe du risk sharing. Mais, dans tous les cas nous serons passés à autre chose et que probablement nous maintiendrons cette notion de 60 €, ou nous réduirons encore le coût, parce que ce qui est important pour nous c'est de pouvoir éviter que chaque tiers-lieu dans son coin fasse la communication. Si demain la ville de Fonsorbes devait faire sa propre communication auprès des DRH, prenez en compte le salaire d'une personne qui serait missionnée par la ville de Fonsorbes, avec les frais de déplacements pour aller ne serait-ce que réussir à cibler le DRH en charge des plans de mobilité et la mise en place du télétravail, il faut un certain temps et un peu d'ingénierie et de savoir-faire, cela a donc un coût. Ce qui est refacturé aujourd'hui n'était pas pris en compte historiquement dans la prestation puisque nous avons une démarche commerciale beaucoup plus locale, notamment auprès des prescripteurs (experts comptables, associations, cabinets médicaux), et cela est bien pris en charge uniquement par la ville de Fonsorbes puisque c'est uniquement à l'échelle locale, nous ne pouvons pas le mutualiser. Par contre, nous menons des actions à l'échelle supra-locale, pour lesquelles nous avons ajouté ces prestations-là parce que nous avons cette capacité à le faire. Clairement, nous ne sommes pas capables d'apporter ces prestations-là aux affiliés que nous avons autour de Lyon, de Paris, de Nantes, d'une part parce que nous n'avons pas suffisamment de lieux pour pouvoir commencer à amorcer ce principe de risk sharing, et, d'autre part, nous n'avons pas non plus le profil d'un collaborateur comme Emmanuelle SCHWARTZ qui a, de par son parcours dans le domaine des Ressources Humaines, la légitimité pour être en contact avec les DRH. Cela obligerait donc Relais Entreprises à embaucher, cette fois-ci en avance de phase, je ne rentre pas dans le détail de comment fonctionne une entreprise, mais simplement pour vous dire que je viens de réinvestir 150 000 € à titre personnel dans les fonds propres de l'entreprise pour continuer à faire notre développement, pour continuer à investir, à anticiper les dépenses au regard des investissements dont nous avons besoin, dont le retour sur investissement se fera dans un an, deux ans ou trois ans. C'est toute cette inertie ...

M. Pilet : ... excusez-moi. Je crois que j'entends, que tout le monde entend, il n'y a pas de souci. Nous sommes dans un Conseil Municipal, je crois que nous faisons référence au vote qui nous avait été demandé pour engager des dépenses, on nous annonce des prestations, ces prestations nous ont été présentées à l'ouverture du tiers-lieu comme incluses dans votre prestation, notamment tout le travail avec les DRH, de commercialisation et de remplir le tiers-lieu. Donc, nous sommes surpris qu'au dernier Conseil Municipal des financements supplémentaires aient été demandés pour remplir ce qui apparaît comme la même prestation. Donc là, vous amenez un autre éclairage qui ne nous avait pas été tout à fait présenté de la même manière, je pense que nous l'entendons. Ceci dit, des éléments que nous avons, notre tiers-lieu, même avec la Covid, est actuellement rempli à 80 %, je parle sous le contrôle des Élus de la Majorité. Nous sommes assez optimistes pour dire qu'il va bien fonctionner et tourner à 100 %. Nous nous disons qu'il n'est peut-être pas nécessaire de dépenser de l'argent supplémentaire pour de l'action de communication pour des débouchés qui ne seront pas directs sur notre commune. Cet argent pourrait permettre de faire l'ascenseur, par exemple, pour l'accès aux personnes handicapées. Je le caricature un peu parce qu'à l'origine, nous avons lancé cette idée de tiers-lieu, nous y sommes donc très attachés. Et nous sentons bien l'esprit commercial derrière votre société, cela vous appartient, il n'y pas de souci de ce côté-là. Mais, au niveau d'Élus d'une commune, nous sommes obligés de veiller aussi aux deniers publics.

Vous n'avez pas répondu sur le spot publicitaire, pour savoir si la ville de Fonsorbes était citée.

M. Valentin : la ville de Fonsorbes est bien-sûr citée sur le spot publicitaire du cinéma de Muret.

Il y a une autre question à laquelle je n'ai pas répondu, et qui va me permettre aussi d'être assez clair. Le contrat convenu avec la ville de Fonsorbes est un contrat sur deux ans. Et pourquoi n'est-il que sur deux ans et non pas sur un délai au-delà ? En fonction du taux de remplissage, en fonction des actions qui seront

nécessaires d'être maintenues, parce qu'il y a du turnover, et pour avoir un taux de remplissage de 90/100 %, il faut continuellement maintenir la prospection. Nous le voyons depuis plus d'un an, des personnes sont venues, ont pris des locaux pour un mois, deux mois, six mois, et qui ensuite, pour des raisons diverses, parce qu'elles ont arrêté leur activité, ou parce qu'elles ont déménagé dans d'autres lieux, parce que nous avons aussi un parcours résidentiel dans ces espaces, pas tant pour les salariés, mais plus pour les entrepreneurs, qui au départ testent leur activité, prennent un bureau deux jours par semaine, ensuite embauchent un premier collaborateur et donc prennent un bureau cinq jours par semaine, et puis ensuite se disent qu'ils ont besoin de plus de place, que le fonctionnement d'un tiers-lieu n'est plus adapté à leurs besoins de bureaux un peu plus grands. Je crois savoir que vous avez également anticipé le fait d'avoir, dans ce parcours résidentiel, des solutions pour accueillir des entreprises un peu plus matures, de telle sorte à ce qu'elles ne viennent pas "squatter" ou utiliser le lieu de façon trop importante, ce qui ne permettrait pas au lieu de fonctionner dans sa vocation de flexibilité, d'agilité, et notamment à destination des télétravailleurs salariés.

Il y a un autre point que je n'ai pas évoqué, parce que je suis d'accord avec vous, c'est un raisonnement que j'ai eu dès le départ en me disant que si l'appréciation de Relais Entreprises, si la valeur ajoutée de Relais Entreprises est uniquement son taux de remplissage, effectivement, dès que le lieu est plein, on nous dira que nous ne servons plus à rien ; et si le lieu est vide, on nous dira que nous ne servons à rien. De toute façon, nous aurons toujours tout faux. C'est pour cela que nous avons aussi mener des actions qui ont du sens au titre de l'environnement, notamment avec la convention que nous avons signée avec EDF : nous sommes en train d'investir dans une plate-forme qui permettra de collecter l'information qui permettra à EDF de racheter les kilowattheures non consommés par les télétravailleurs qui seront dans l'espace affilié à l'entreprise, et ce au titre des certificats d'économies d'énergies ; donc cela est une première, vous allez pouvoir en bénéficier et en faire bénéficier les habitants qui s'affranchissent d'une mobilité carbonée. Et, dans le même registre, nous sommes en train de travailler, c'est la recherche du développement, bien-sûr que dans les contrats nous intégrons le fait que la prestation que nous facturons à la collectivité participe à nos efforts de recherche et de développement dans la vision globale du fonctionnement l'entreprise, mais ce que je vais vous évoquer n'est pas neutre puisque nous sommes en train de déposer une demande de "Label bas-carbone" auprès du Ministère pour cette fois-ci valoriser les tonnes de CO² non émises. L'idée étant de transformer cette valorisation de tonnes de CO² non émises en bons d'achat à valoir dans les commerces de proximité, donc d'avoir une boucle vertueuse. Cela est complètement innovant aussi, vous n'avez pas d'autres équivalents au niveau national, voire même au niveau européen.

L'autre sujet qui vous concerne également parce que vous n'êtes pas de la même organisation administrative que Toulouse Métropole, cela devrait vous plaire puisque nous sommes en train d'expérimenter que la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) soit reversée aux territoires au prorata du nombre de jours qu'effectue un télétravailleur là il télétravaille. Donc, plutôt que la fiscalité soit intégralement reversée à Toulouse Métropole, si vous avez un salarié qui télétravaille trois jours par semaine sur Fonsorbes, la Communauté d'Agglomération du Muretain touche à peu près 300 € de la CVAE. Quand j'ai posé la question à Joël GIRAUD dans le cadre du parlement rural français, il m'a répondu que c'était une remarque et une idée de bons sens paysan. Et comme ils ont simplifié la loi d'expérimentation, je suis en train de voir avec Yves SCHENFEIGEL de la DDT (Direction Départementale des Territoires) si nous pouvons effectivement expérimenter cela sur les territoires où il y a déjà du tiers-lieu affilié à l'entreprise.

M. Mailhé, du groupe "Fonsorbes Vert l'Avenir" : j'avais quelques petites remarques, et surtout vous remercier pour cette présentation qui était intéressante, je pense que nous la partageons à 80/90 % puisque notre groupe est quand même un fervent supporter du télétravail. Le télétravail à la maison, pour nous, n'est pas forcément une solution ; il est vrai que le tiers-lieu est la bonne solution pour l'employé, mais aussi pour l'entreprise. Nous aurions dû avoir cette présentation au début de la procédure, quand nous avons décidé de créer ce tiers-lieu, et peut-être d'autres tiers-lieux car, oui, je pense que Fonsorbes a beaucoup de personnes en capacité de télétravailler, et de télétravailler sur ces tiers-lieux.

J'avais une petite remarque qui était la question de l'accessibilité parce que cela a été le débat qui existe depuis le début, mais nous en avons assez parlé.

Le courrier cosigné par la Présidente de Région, le Préfet et M. MOUDENC, Président de Toulouse Métropole, est très intéressant, mais il faut voir aussi les conséquences de ce courrier. Il ne faut pas que cela ralentisse derrière tous les investissements qui existent dans les transports urbains, qui existent dans les transports en commun parce que si nous nous disons que nous allons éclater les pôles d'emploi, nous risquons aussi de penser qu'il faut ralentir tous ces investissements. Toulouse a quand même un transport urbain et un transport en commun tout à fait récents, en retard, un réseau routier très en retard aussi. Je veux bien entendre le principe du trou dans la ceinture pour limiter l'obésité, mais la ceinture sur Toulouse est quand même très serrée encore, et le trou ne fera pas de mal aussi, que ce soit en pôle routier ou en

transports urbains et il manque beaucoup, beaucoup de transports sur la région toulousaine ; nous en parlons souvent pour Fonsorbes : nous avons une liaison vers Toulouse qui est quand même relativement faible.

Le tiers-lieu de Fonsorbes, je l'ai dit et répété en Conseil Municipal, vous n'y étiez pas, je ne le connais pas, je ne peux donc pas le juger.

Mme la Maire : il faut aller le visiter, M. MAILHÉ, parce que ...

M. Mailhé : ... je l'ai demandé à plusieurs reprises. J'ai demandé à faire les commissions développement économique dans le tiers-lieu, ce qui aurait été intéressant ...

Mme la Maire : ... il est très bien équipé ...

M. Mailhé : ... nous aurions su de quoi nous parlions, mais je ne le connais pas.

M. Louzon : je l'avais proposé, mais vous aviez un problème de disponibilité je crois.

M. Mailhé : oui, mais c'était une fois. Je peux ...

M. Mailhé, Mme la Maire et M. Louzon intervenant simultanément, les propos sont incompréhensibles.

M. Mailhé : ... au sein du Conseil Municipal, je ne suis pas persuadé que beaucoup de monde le connaisse

...

Mme la Maire : ... M. LOUZON vous proposera ...

M. Mailhé : ... une question très technique : les bassins d'emploi sur Toulouse sont lesquels ? Basso Cambo ? Colomiers ? Labège ? Le Nord de Toulouse, la route de Paris ? Quand nous regardons les employeurs, ce sont vraiment de grosses entreprises, ce sont des multinationales, ce sont donc des entreprises à caractère international. Si nous voulons nous baser sur cette population-là, parce que c'est la grosse partie des entreprises qui peuvent proposer à leurs employés de travailler dans des tiers-lieux, à un moment donné elles auront besoin de travailler la nuit. Parce que si nous devons travailler avec les États-Unis, si nous devons travailler avec la Chine, Airbus le fait beaucoup, il faut aussi pouvoir télétravailler la nuit. Est-ce qu'il y a des perspectives d'ouverture de nuit de ces tiers-lieux ? Comment vous vous organiseriez en cas de demande d'une entreprise ? Est-ce que dans votre portefeuille vous avez déjà des entreprises qui vous ont demandé de travailler la nuit pour pouvoir justement communiquer avec des pays de l'autre bout de la planète ?

Mme Schwartz : oui, techniquement c'est possible, justement de par la mise en place d'un système d'accès autonome pour l'utilisateur, sous forme de clé connectée, donc avec code, comme l'a évoqué Dominique VALENTIN. Donc, techniquement, c'est tout à fait possible. Après, c'est un choix, et cela se discute au niveau de la municipalité. Mais il faut savoir que sur le tiers-lieu de Fonsorbes, l'ETAPE, des utilisateurs ont des amplitudes horaires très larges. Dans leur contrat de location, il est dit qu'ils peuvent être présents de 7 h 30 jusqu'à 21 heures. Ils peuvent également être présents le samedi. Dans un des bureaux partagés, un couple de designers a besoin de travailler le samedi parce qu'il reçoit des consommateurs pour pouvoir faire des tests. Donc, c'est possible. Et la nuit, pourquoi pas. Sur d'autres sites, à partir du moment où les utilisateurs ont le Pass avec le code d'accès pour la première porte en bas de l'escalier, commun à tous. Ensuite, il y a un code d'accès spécifique à chacun pour entrer par la porte située en haut de l'escalier, et, ce même code s'utilise pour l'espace qu'ils ont loué. C'est donc leur code propre, qui change tous les jours. Je le programme en fonction de ce que nous avons convenu en terme d'amplitude horaire. Soit la journée de 9 heures à 18 heures, soit de 7 h 30 à 21 heures.

M. Mailhé : et la question : est-ce que vous avez dans votre portefeuille d'entreprise des entreprises qui vous l'ont déjà demandé et qui fonctionnent la nuit sur d'autres tiers-lieux, par forcément sur celui de Fonsorbes ?

Mme Schwartz : je n'ai pas d'entreprise qui fonctionne la nuit dans le portefeuille, sur Fonsorbes. Mais, sur un autre site que nous gérons au Nord de Toulouse, l'une des locataires travaille la nuit, elle peut donc venir travailler la nuit.

M. Valentin : sur le premier espace qui a ouvert à Rieux-Volvestre, une personne travaille pour une entreprise américaine, sur support d'un logiciel. Elle travaille donc avec des équipes américaines en horaires légèrement décalés, je crois qu'elle termine à 23 heures.

Mme la Maire : je vous remercie d'être venus nous expliquer le fonctionnement de votre société et les services qui vous rendez à la commune par la gestion de notre tiers-lieu. Nous sommes effectivement très satisfaits des 80 % d'occupation, l'objectif étant d'arriver à 100 %, il n'y a pas de doute ; avec une possible réflexion sur la création d'un deuxième établissement identique.

Merci à vous. Je sais que Thierry LOUZON a beaucoup de plaisir à collaborer avec vous, et tout particulièrement avec vous, Mme SCHWARTZ. Donc, il n'y a pas de raison que nous ne continuions pas dans la même voie. Merci à vous.

M. Valentin : merci.

4 - MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX - RÉNOVATION DES SOLS INTÉRIEURS ET DES PEINTURES DE FACADE DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE DU TRÉPADÉ (délibération n° 2021-072)

Mme la Maire : la demande de subvention portant sur les travaux de rénovation des sols intérieurs et des peintures de la façade de l'école élémentaire du Trépadé a été approuvée lors de sa séance du Conseil Municipal du 27 janvier 2021. La délibération correspondante portait aussi sur la demande de subvention pour les travaux d'isolation de deux classes de la maternelle du Trépadé.

Un marché à procédure adaptée a été lancé le 12 avril 2021 pour les travaux de l'école élémentaire. Cinq offres ont été déposées dans les délais.

Le marché est décomposé en trois lots, à savoir :

LOTS	DÉSIGNATION
01	DÉSAMIANTAGE
02	RÉNOVATION DES FACADES DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE
03	SOLS SOUPLES

L'analyse des offres a été réalisée par le Directeur des Services Techniques (le rapport d'analyse des offres était annexé à la convocation du Conseil Municipal) et présentée à la commission d'appel d'offres le 18 mai 2021.

L'entreprise Jean LATOUR n'a pas joint le mémoire technique, ni le Détail du Prix Global et Forfaitaire (DPGF), à son dossier pour le lot n° 2 (rénovation des façades). L'offre est donc irrégulière.

Aussi, à l'issue de l'analyse des offres, il est proposé de désigner les entreprises suivantes pour les montants indiqués :

LOTS	ENTREPRISES	MONTANTS € HT	MONTANTS € TTC
01 - Désamiantage	CASSIN DÉSAMIANTAGE DÉMOLITION	79 500,00	95 400,00
02 - Rénovation des façades de l'école élémentaire	ETR (Entreprise de travaux de ravalement)	8 586,00	10 303,20
03 - Sols souples	AVIGI LAFORET	69 847,80	83 817,36
TOTAL		157 933,80	189 520,56

L'option pour le lot 1 (dépose du sol souple non amianté dans les bureaux de la Directrice et des enseignants) est comprise dans le montant : 490,00 € HT, soit 588,00 € HT.

L'option pour le lot 3 (pose du nouveau sol souple dans les bureaux de la Directrice et des enseignants) est comprise dans le montant : 2 739,90 € HT, soit 3 287,88 € HT.

Les travaux étaient estimés à 209 422,30 € HT.

Le montant des lots proposés au vote avec option s'élève donc à 157 933,80 € HT, soit 189 520,56 € TTC.

La commission d'appel d'offres s'est réunie la semaine dernière sur ces dossiers-là. Un certain nombre de questions a été posé, notamment sur le désamiantage, à savoir quelles étaient les conditions dans lesquelles il allait être fait, si la réglementation était respectée. M. MACAIGNE avait répondu à toutes ces questions. Il est bien évident que le fait de s'adresser à une entreprise spécialisée nous donne toutes les sécurités nécessaires par rapport à une action pour laquelle nous connaissons les risques qu'elle représente ; donc, toutes les conditions de sécurité sur le désamiantage seront remplies pour les personnels qui travaillent sur site, mais également pour le traitement des déchets, etc.

Sur la rénovation des façades de l'école, M. BONNET a également posé la question suivante : pourquoi n'avons-nous pas repris l'intégralité des façades ? Pour la simple et bonne raison qu'ont été reprises les façades qui donnent sur la rue, et qui sont donc visibles depuis l'extérieur. L'arrière de l'école n'a pas été repris parce que son état ne le justifiait pas, nous sommes donc vraiment restés sur l'aspect extérieur visible depuis la rue et sur l'accès direct des entrées de l'école.

Sur les sols, M. BONNET, vous avez posé la question sur quels sols ils allaient être posés. J'avais traduit votre question comme étant, peut-être que je me trompe, que je n'avais pas bien compris, est-ce que ce sont des sols adaptés à un usage intensif ? La réponse est évidemment oui.

Vous avez également demandé à avoir les fiches techniques du matériau utilisé. Elles vous ont été fournies en temps et en heure, je suppose donc que vous avez peut-être des commentaires à faire par rapport aux éléments qui vous ont été fournis.

M. Bonnet, du groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord" : sur les éléments qui nous ont été fournis en milieu de matinée aujourd'hui, non. J'ai eu la confirmation qu'au niveau du produit des sols, puisque c'était un produit différent de celui qui avait été préconisé, nous avons exactement le même produit comme l'avait bien spécifié M. MACAIGNE. Mais là, c'est écrit, nous avons une fiche claire, nette et précise, il n'y a pas de souci. Sur les types de peintures, impeccable aussi, pas de problème, nous sommes sur des produits qui correspondent parfaitement aux besoins.

Le seul souci, comme je l'avais précisé lors de la commission, c'est qu'effectivement, au niveau du cahier des charges, nous avons quand même quelques imprécisions. Les entreprises ont joué le jeu et ont proposé des produits quand même bien spécifiques, là-dessus il n'y a pas de souci.

Sur le problème de la globalité des façades peintes ou non, ce ne sont pas aujourd'hui les mêmes éléments que vous apportez par rapport aux éléments que nous avons eus le soir de la commission. M. MACAIGNE avait précisé qu'il avait des enveloppes budgétaires sur chaque lot et qu'il avait essayé de limiter au maximum de dépasser ces sommes-là. Aujourd'hui, nous nous rendons-compte effectivement, comme je l'ai déjà dit en commission, que les montants sont quand même assez bas, qu'il y a quand même des marges de sécurité. Aujourd'hui, malheureusement, l'appel d'offres n'a pas été fait dans ce sens, nous ne pouvons pas faire d'extension parce que, comme vous l'avez dit ce soir, des façades ne le méritent pas. Celles qui se trouvent côté chemin des Capelliers mériteraient peut-être quand même une petite réfection, aujourd'hui ce n'est pas compris dans le prix.

Après, nous nous félicitons effectivement que vous fassiez ce type de travaux puisqu'ils vont supprimer l'amiante qui se trouve dans l'école, même si celle-ci, qui se retrouve aujourd'hui dans la colle du revêtement des sols, n'est pas directement en contact avec les enfants.

Mme la Maire : nous sommes bien d'accord. C'est important de le préciser, parce que nous avons tellement entendu de rumeurs là-dessus. L'amiante était effectivement dans la colle qui avait servi à poser les sols, à l'époque c'était quelque chose de banal, et cela date sans aucun doute de l'époque de la construction de l'école. Donc, en aucun moment, les enfants, ni les enseignants, n'ont été exposés à quelques risques que ce soit. Le seul risque est éventuellement pour les agents ou les professionnels qui auraient à intervenir pour l'arrachement des dalles plastique ou pour faire des trous dans les dalles en question. Donc, en aucun moment, la santé des petits Fonsorbais n'a été mise en jeu. C'est quand même important de le signaler.

M. Bonnet : merci. J'allais l'évoquer, mais, c'est parfait, vous l'avez fait d'une très belle manière.

Mme la Maire : je préfère insister parce que ...

M. Bonnet : ... j'allais le dire. J'ai travaillé avec des agents territoriaux, j'étais très attentif effectivement aux interventions qu'ils pouvaient faire sur les bâtiments d'avant 1987. Donc, du coup, oui, je suis attentif à cela. Et je sais qu'effectivement il n'y a pas de risques pour les occupants. Les risques pour les occupants étaient l'amiante friable qui a déjà été déposée depuis, normalement, de très nombreuses années.

Au niveau des subventions : lors d'un Conseil Municipal précédent, du 27 janvier, vous aviez précisé un taux de subvention de 30 %. Dans les chiffres, c'était 25 %. Donc, aujourd'hui, est-ce que nous avons eu un retour sur cette demande de subvention de la part du Conseil Départemental ?

Mme la Maire : je n'ai pas d'inquiétude par rapport à cela. Aujourd'hui, nous n'avons pas de retour, mais, la Majorité Départementale actuelle nous a toujours soutenus dans le cadre du Contrat de Territoire, et notamment pour les écoles puisque nous pouvons déposer deux dossiers par an, dont un dossier scolaire avec une subvention à hauteur de 30 %. Donc, tout ce que nous pouvons espérer, c'est que la prochaine Majorité Départementale continuera à pouvoir fonctionner de la même façon, que ce sera la même parce que le soutien qu'elle nous a apporté est indéniable, et qu'elle continuera à nous soutenir financièrement comme elle l'a fait, notamment pour les établissements scolaires.

M. Bonnet : comme vous le dites, en espérant effectivement que la Majorité future soit dans la même action. Parce que vous avez présenté le 27 janvier un plan de financement avec un taux de subvention, qui n'était pas de 30 mais de 25 %, donc a priori nous allons gagner 5 % de plus, sauf que les montants ...

Mme la Maire : ... classiquement, le Contrat de Territoire sur les écoles était jusqu'à présent de 30 %. Donc, nous pouvons espérer ...

M. Bonnet : ... écoutez, quand je reprends les montants, vous aviez annoncé un montant de 69 000 € sur 277 000 €, cela fait pile-poils 25 %, et non 30. Ou alors, le tableau présenté le 27 janvier n'était pas cohérent.

Durant la commission, nous avons aussi évoqué le fait du déménagement qui devrait se faire par l'association les Jeunes Handicapés de Fonsorbes, ou d'un autre territoire, je ne sais pas exactement, l'AJH. M. MACAIGNE n'avait pas encore l'estimation du coût. Est-ce qu'aujourd'hui vous avez un chiffre que vous pourriez nous donner ?

- M. Macaigne**, Directeur des Services Techniques : bonsoir. Non. J'ai contacté le gérant de l'AJH, qui est en congés, j'ai bon espoir de le voir fin de semaine ou la semaine prochaine.
- M. Bonnet** : d'accord. Si vous pouviez nous le communiquer dès que vous aurez son retour, s'il vous plaît.
- M. Macaigne** : bien-sûr. Concernant les travaux de cet été, bien-entendu, comme je vous l'avais dit en commission d'appel d'offres, nous nous faisons accompagner par un CSPA (Coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé) un bureau de contrôle.
- M. Bonnet** : je l'avais retenu, oui, pour un montant de l'ordre de 3 000 €.
- M. Macaigne** : 2 850 € HT.
- M. Mailhé** : la commission d'appel d'offres a été assez longue sur ce sujet parce qu'il y avait des débats et des discussions ; ces discussions ont été très techniques. Elle était donc assez satisfaisante. Ce qui est satisfaisant aussi, c'est que nous voyons apparaître maintenant un pourcentage, sur la notation, sur l'insertion professionnelle et sur la sauvegarde de notre environnement. Je pense que lorsque nous parlons d'amiante, c'est très important. Il y avait un point sur lequel nous avons fait une remarque, un des mémoires techniques, je ne sais plus de quelle entreprise, correspondait vraiment au CCTP (Cahier des Clauses Techniques Particulières), et qui avait une note de 1 et une autre de 3 parce qu'elle avait fait un mémoire technique bien mieux fait. Mais, est-ce qu'il était judicieux de mettre un point plutôt que deux, parce qu'elle répondait parfaitement à notre demande ? Il faut savoir que si l'entreprise demande ce rapport d'analyse, elle l'aura, elle peut donc faire appel si elle répond correctement à ce qui était demandé. Nous ne jugeons pas le superflu du mémoire technique, nous jugeons le mémoire technique et la réponse à notre demande. Le troisième point que je voulais souligner : sur le troisième lot, nous avons quand même 20 000 € d'écart sur la somme. C'est relativement important 20 000 € d'écart. J'aurais aimé savoir quelle était notre propre estimation pour savoir qui s'en rapprochait le plus. Et, avons-nous une explication sur ces 20 000 € d'écart ? Cela représente 20 %.
- M. Macaigne** : concernant le nombre de mètres carrés, c'est conforme. Les entreprises sont sur les mêmes ratios. Non, je n'ai pas sollicité les entreprises par rapport à son DPGF (Décomposition du Prix Global et Forfaitaire), il y a un coût au mètre carré, un coût au niveau des barrières étanches, cela me paraissait conforme. Classer l'entreprise est toujours très délicat, je vous avais alertés lors de la CAO, lorsqu'une offre est anormalement basse, c'est très compliqué. Là, les mètres carrés sont conformes, les produits utilisés correspondent à ce que j'attendais. Le classement UPEC (classification qui catégorise les différents types de sols -Usage, Poinçonnement, Eau et Chimie-), c'est du Forbo pour le sol, c'est conforme par rapport à ce que nous attendions par rapport au bâtiment. Non, je n'ai pas sollicité l'entreprise.
- M. Mailhé** : donc, l'entreprise qui propose 20 000 € de moins correspond à notre estimation ?
- M. Macaigne** : au niveau de l'estimation, j'avais établi une approximation, entre 35 et 55 €, parce que j'avais une incertitude sur le coût au mètre carré des barrières étanches.
- M. Mailhé** : sur la totalité, l'estimation faisait combien ?
- M. Macaigne** : je ne l'ai pas en tête, désolé.
- M. Mailhé** : et le dernier point : ce que je trouve judicieux, mais il faudra le suivre plus tard, c'est de demander à l'entreprise de faire le métré et de le comparer avec le nôtre. Par contre, il faut être sûr, si l'entreprise s'est trompée, qu'elle ne nous demande pas un avenant plus tard. Là, il faudra être strict et dire non.
- M. Macaigne** : j'ai énormément insisté sur le CCTP sur le fait que les métrés étaient à la charge de l'entreprise, et, en aucun cas, je ne voulais me positionner par rapport au nombre de mètres carrés. J'ai toutefois resollicité une entreprise qui avait oublié, de souvenir, 300 m², qui a actualisé son offre pour être conforme. Nous étions autour de 1 400 m² tout confondu. Et pour les autres lots, par exemple le désamiantage et les sols souples, nous sommes cohérents par rapport au nombre de mètres carrés. Mais, en tout cas, sur ce genre de marchés que je monte depuis quelques années, je ne me prononce quasi jamais sur le nombre de métrés. C'est à l'entreprise de prendre le temps et de métrer correctement les locaux.
- M. Mailhé** : la dernière question : comment faisons-nous faire les métrés à l'entreprise ? Est-ce que dans le règlement de consultation il est bien précisé que nous ne reviendrons pas par avenant, en cas d'erreur, sur leurs métrés ?
- M. Macaigne** : j'ai stipulé dans le CCTP que les métrés étaient à la charge de l'entreprise. Et, naturellement, si l'entreprise s'est trompée dans les mètres carrés, c'est son problème.
- M. Pilet** : est-ce qu'il serait possible, sur les prochains projets, que nous puissions d'abord discuter du projet avant de voir les demandes de subventions ? C'est ce qui a été fait sur les derniers Conseils Municipaux, où en fait nous découvrons le projet au travers des demandes de subventions. Pouvoir inverser afin que nous puissions avoir d'abord une présentation du projet avant d'étudier les subventions. Merci.

Aussi, Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer le marché public de travaux pour la rénovation des sols intérieurs et des peintures de façade de l'école élémentaire du Trépadé aux entreprises ci-dessus désignées, de retenir les options des lots n° 1 et 3 et de l'autoriser à signer ledit marché.

VOTE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

5 - CINÉMA DE PLEIN AIR - PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION CINÉTOILE (délibération n° 2021-073)

Sortie de M. FRANCHINA Philippe, qui ne peut être juge et partie

M. BRIANTAIS Paul ne pourra pas voter pour M. CHOUARD Jean-Stéphane qui ne peut être juge et partie

Nombre de membres	Présents : 26	Votants : 29
-------------------	---------------	--------------

Mme la Maire : comme l'an passé, il est prévu un partenariat avec l'association Cinétoile pour l'organisation d'une séance de cinéma en plein air le samedi 28 août 2021, si les conditions sanitaires le permettent. Le coût de la séance est de 1 055 € TTC, comprenant l'installation de l'écran gonflable, le projecteur, la sonorisation, la location du film, le projectionniste et ses frais de déplacement. Les membres de l'association seront présents sur le site, ils assureront les animations avant le démarrage de la projection, avec un quizz de questions sur des titres de film et des places de cinéma à gagner pour adultes et enfants. Ils prendront également en charge la buvette.

L'association étant adhérente à Cinéfol (le prestataire qui loue la structure gonflable, le régisseur et qui assure la projection), elle permet de faire bénéficier la Mairie d'un tarif privilégié de 1 055 €. Si la Mairie faisait appel directement à Cinéfol, le tarif serait de 1 300 €.

Ce dossier a été examiné par la commission culture du 26 janvier 2021. La discussion a porté sur le public ciblé et il a été décidé de maintenir un public familial.

Les membres de la commission ont été associés pour le choix du titre : il s'agira du film d'animation tout public "Minuscule 2".

Il vous est donc proposé que je signe une convention avec l'association Cinétoile, qui était annexée à la convocation du Conseil Municipal. Elle précise également les conditions d'annulation.

Je suppose qu'il ne doit pas y avoir de questions sur ce sujet-là puisqu'il a été vu.

C'est donc une action que nous reconduisons à l'occasion ... oui, je vous en prie, allez-y les uns, les autres ...

M. MAILHÉ ?

M. Pilet : est-ce qu'il est possible de monter le son pour la retransmission YOUTUBE ? Nous avons des messages nous informant que le son est trop faible.

Mme la Maire : je ne sais pas, parce nous avons des retours de personnes qui sont sur YOUTUBE, et apparemment cela marche bien. Pour certains, cela marche bien, pour d'autres cela ne marche pas.

M. Pilet : si, cela marche, mais le son est trop faible. Voir s'il est possible de l'augmenter. Merci.

M. Mailhé : une petite remarque concernant les participants au vote. M. CHOUARD ne participera donc pas au vote pour cette convention, mais, je viens de regarder : lors du budget, il avait participé au vote.

Mme la Maire : nous avons décidé cela, il n'est pas là ce soir, parce que dans le doute nous nous abstenons. Mais, à priori, sa femme est bénévole dans le cadre de Cinétoile, mais elle n'est pas trésorière, ni Présidente, ni secrétaire. Donc ...

M. Mailhé : ... vu le problème qu'il y a eu sur le budget, c'est un point qui aurait dû aussi être relevé lors du vote du budget. Après les remarques que nous avons eues lors du vote du budget, peut-il y avoir un problème sur ce vote du budget ? Est-ce qu'il peut y avoir un recours ?

Mme la Maire : à notre connaissance, elle n'est pas dans le bureau. Mais comme il n'est pas là et que nous parlons de Cinétoile, il ne vote pas, terminé.

M. Pilet : pour rebondir, il est vrai que dans les documents qui nous sont transmis, le nom de ces Élus, c'est donc l'épouse, sont mentionnés. C'est aussi pour cela je pense qu'il y a les remarques. Ce sont celles qui sont nommées comme référentes devant être contactées puisqu'il y a les coordonnées pour échanger avec la commune. C'est qu'il y a quand même un rôle important, me semble-t-il. Mais, je ne veux pas insister là-dessus.

M. Mailhé : ce qu'il y a d'inquiétant, c'est le budget, ce n'est pas là. C'est qu'il a participé au vote du budget.

M. Pilet : oui.

Juste une question de détail. Sur la note de synthèse, il est marqué que la séance est le 28 août à 18 heures ...

Mme la Maire : ... non, je n'ai pas parlé de l'heure parce qu'il est bien évident que, pour tous ceux qui ont déjà participé, la projection a lieu lorsqu'il fait nuit. C'est donc à 21 heures ou 21 h 30, en fonction du coucher du soleil à ce moment-là.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de signer une convention avec l'association Cinétoile pour l'organisation de la séance de cinéma en plein du 28 août 2021.

VOTE	Pour :	29
	Contre :	0
	Abstention :	0
	Ne participent pas au vote :	2 (MM. Chouard et Franchina)

M. FRANCHINA Philippe regagne la séance

Nombre de membres	Présents : 27	Votants : 31
-------------------	---------------	--------------

6 - TARIFICATION DU MINI-SÉJOUR ÉTÉ 2021 ORGANISÉ PAR LE SERVICE JEUNESSE (délibération n° 2021-074)

Mme Lacoste, Adjointe déléguée au secteur "jeunesse et scolaire" : dans le cadre des actions du service jeunesse, un mini-séjour est organisé à Najac du 23 au 25 août 2021 pour les jeunes de 10 à 16 ans (10 ans si passage en 6° la même année). L'effectif prévisionnel est de 36 jeunes. Il est prévu des activités de pleine nature, canoë, raid orientation, parcours aventure ...

La tarification suivante est proposée :

(la tarification étant détaillée dans la note de synthèse, Mme Lacoste n'en donne pas lecture)

QUOTIENTS FAMILIAUX	TARIF PLEIN	TARIF CAF DÉDUITE	PARTICIPATION CCAS	TARIF (charge famille)
Fonsorbais				
Tranche 1 - QF ≤ 400	86,30 €	71,30 €	42,78 €	28,52 €
Tranche 2 - 401 < QF ≤ 600	97,25 €	85,25 €	25,58 €	59,68 €
Tranche 3 - 601 < QF ≤ 800	103,55 €	94,55 €		94,55 €
Tranche 4 - 801 < QF ≤ 1 300	107,00 €			107,00 €
Tranche 5 - 1 301 < QF ≤ 1 700	114,80 €			114,80 €
Tranche 6 - 1 701 < QF ≤ 2000	117,95 €			117,95 €
Tranche 7 - QF > 2 001	125,00 €			125,00 €
Personnel Mairie	97,40 €			97,40 €
Extérieurs	132,95 €			132,95 €

De plus, comme précédemment, il est proposé d'appliquer un tarif dégressif pour les fratries : 50 % de remise à partir du 2^{ème} enfant.

Les familles des tranches 1 et 2 des quotients familiaux pourront solliciter une aide auprès du CCAS, selon les modalités suivantes : l'aide est en faveur des 11/14 ans, adhérents fonsorbais du service jeunesse de la ville. Sur présentation de pièces justificatives, l'aide du CCAS est ainsi calculée :

- sur la base du montant du séjour restant à la charge de la famille
- selon le Quotient Familial :
 - tranche 1 : 60 % de prise en charge - aide plafonnée à 120 €
 - tranche 2 : 30 % de prise en charge - aide plafonnée à 100 €

Il est noté que les aides sont plafonnées à 120 et 100 € selon la tranche. Mais, nous avons décidé en commission des finances du CCAS de modifier cette aide-là en enlevant le plafond. Nous n'avons pas pu le noter puisque le Conseil d'Administration du CCAS n'a pas eu lieu pour entériner cette décision-là. Nous avons donc laissé les mêmes modalités que celles des années précédentes.

Les Élus du CCAS étudient une modification des aides, avec notamment la suppression de la notion de plafonnement de l'aide pour les séjours. Le Conseil d'Administration du CCAS se réunira le 16 juin pour examiner ces propositions de modifications.

Les modalités d'inscription et d'annulation prévues au règlement intérieur seront indiquées dans la délibération, à savoir :

Modalités d'inscription

- Les familles doivent remplir un dossier administratif et s'acquitter de la cotisation annuelle.
- Elles réservent les activités et doivent effectuer le règlement lors de la réservation.
Cette 2^{ème} modalité n'est pas adaptée pour le mini-séjour.

Modalités de paiement

- Le règlement total du séjour devra être effectué avant le séjour.

Modalités d'annulation

- Un remboursement sera effectué sur présentation d'un certificat médical ou de documents certifiant le décès d'un proche parent.
- Le remboursement sera automatique pour toute annonce liée à la crise sanitaire empêchant la tenue du mini-séjour.
- Pour les autres cas d'annulation, la famille devra prévenir le service au plus tard 15 jours avant le départ pour pouvoir bénéficier d'un remboursement.

Ce dossier a été examiné par la commission scolaire - enfance - jeunesse du 11 mai 2021.

Une question avait été posée par Mme ROUER sur l'âge des enfants qui partaient en général. En général, ce sont les 11-13 ans, ce sont les plus jeunes qui sont intéressés.

Mme la Maire : juste pour préciser les tarifs. Il y a 7 tranches : de la 1, avec un quotient familial inférieur à 400 avec un tarif de 71,30 €, et jusqu'à la tranche 7, avec un quotient familial supérieur à 2 001 avec un coût pour les familles de 125 € par enfant.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la tarification du mini séjour été 2021 organisé par le service jeunesse telle que définie ci-dessus.

VOTE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

7 - MODIFICATION DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Mme la Maire : nous avons beaucoup discuté lors de la tenue de la dernière CAO, donc la semaine dernière, sur la façon dont pouvaient être gérés les avenants et sur la façon dont ils pourraient être validés par la CAO.

La nouvelle procédure avait été présentée aux Présidents de Groupes, qui l'avaient validée, quelques petites corrections ont été amenées.

Aussi, suite à la réunion de la commission d'appels d'offres, des précisions ont été ajoutées concernant deux points :

- les travaux ou modifications nécessitant une décision instantanée :
"*Ces avenants, utilisés de façon exceptionnelle, seront limités à un montant de 2 500,00 € HT, sans que celui-ci ne puisse excéder 5 % du montant initial du lot concerné. Dans le cas contraire, la procédure d'urgence sans réponse instantanée sera appliquée.*"
- le délai d'envoi des documents pour la réunion de la Commission d'Appel d'Offres : les informations seront adressées aux membres de la CAO dans les meilleurs délais, et au plus tard 5 jours francs avant la réunion.
Si nous pouvons les envoyer un peu plus tôt, c'est ce que nous ferons de façon à ce que vous ayez le temps d'étudier les documents en question.

Le document modifié a été adressé aujourd'hui aux membres de la Commission d'Appel d'Offres.

Pour cette procédure, il est donc proposé de modifier la délibération de délégation du Conseil Municipal au Maire approuvée le 5 juillet 2020, et modifiée le 3 septembre 2020 pour la partie relative aux marchés publics.

Aussi, il est proposé la nouvelle rédaction du point n° 3, à savoir :

"... de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur ou égal à 60 000 € HT, ainsi que toute décision concernant les avenants aux marchés publics et accords-cadres, lorsque les crédits sont inscrits au budget".

Vous avez vu le protocole qui vous est proposé, je pense qu'il a fait l'unanimité lorsque nous en avons débattu.

M. Pilet : une petite incompréhension. Là, il s'agit de modifier les délégations qui sont attribuées au Maire et aux Adjointes. Après, il y avait par ailleurs, la discussion autour de la nouvelle procédure relative à la

passation des avenants. Nous en avons discuté en commission avec les Présidents de Groupes. Au vu de toutes les questions, nous avons demandé que ce soit retravaillé par la Commission d'Appel d'Offres.

Mme la Maire : oui, c'est ce qu'il s'est passé.

M. Pilet : cela a été fait. A ma connaissance, je n'ai pas eu de retour de ce qui avait été retenu dans les observations, ou pas. Quelles observations ont été retenues ? En quoi cela modifiait cette nouvelle procédure ? Donc, je ne sais pas, nous ne nous sommes pas vus, peut-être que des choses sont arrivées, mais ce ne doit être qu'aujourd'hui.

Je suis donc quand même assez embêté par rapport à cela puisque nous n'avons pas eu l'occasion de parler de ce qui avait été repris ou pas été repris.

Après, la formulation, telle qu'elle est au niveau de la délégation, me gêne aussi énormément, elle mériterait d'être précisée. Elle ouvre pas mal d'opportunités, notamment "lorsque les crédits sont inscrits au budget" : préciser de quel budget il s'agit. Est-ce qu'il s'agit du budget des travaux concernés ?

Mme la Maire : cela paraît évident M. PILET. C'est cette ligne budgétaire-là.

M. Pilet : mais, c'est important de le préciser. Nous ne comprenions pas bien ce point parce que nous n'en avons pas eu le retour. Donc, la nouvelle procédure, sera-t-elle adoptée en Conseil Municipal ?

Mme la Maire : là, nous la votons, M. PILET.

M. Pilet : mais nous ne l'avons pas.

Mme la Maire : cela a été discuté en CAO, était présent un représentant de votre groupe. Donc, les deux points qui ont été ajoutés à la demande, me semble-t-il, de membres de la Minorité sont les suivants : pour les travaux qui demandent une décision instantanée, il a été demandé un plafond, et ce plafond a été fixé à 2 500 € ; et que les documents soient envoyés le plus rapidement possible, dans un délai maximum de cinq jours. Si nous pouvons le faire avant, nous le ferons.

M. Mailhé : cette procédure a le mérite maintenant d'exister, parce j'espère que dans l'avenir cela évitera toutes ces discussions en Conseil Municipal ...

Mme la Maire : ... c'est le but ...

M. Mailhé : ... pour les travaux qui sont commencés, voire finis, alors que nous votons les avenants, et nous ne savons pas forcément de quoi nous parlons. C'est notre souhait aussi, nous en avons parlé, donc nous allons vers cela. Quelques petites modifications ont été apportées suite à nos longues discussions en CAO. Elles étaient importantes, déjà sur le plafond du cas n° 1 à la décision instantanée.

En regardant la nouvelle procédure que nous avons reçue quand même relativement tard dans la journée, mais j'ai pu la regarder sur mes heures de travail, j'ai remarqué une petite incohérence sur l'étape n° 2, sur les 72 heures. Nous parlons d'une réponse sous 72 heures, puis, dans le texte, il est dit qu'il faut la réponse dans la journée, voire le lendemain. Donc, cela ne fait pas 72 heures.

Mme la Maire : en fait, l'utilisation de cette procédure d'urgence, c'est par exemple pour une nécessité de dévoiement à la réparation d'une gaine non détectée au moment du lancement du marché de travaux pour laquelle une dalle doit être coulée dans la journée. C'est pour des travaux de cet ordre-là. Là, pour le coup, si nous prenons trop de temps, cela veut dire que nous interrompons le marché. L'objectif sur des actions de cet ordre-là est d'éviter d'interrompre le chantier ...

M. Mailhé : ... je suis entièrement d'accord, nous en avons discuté ...

Mme la Maire : ... oui, parce que nous décalons l'action de l'entreprise ...

M. Mailhé : ... nous n'allons pas refaire le débat. Mais, techniquement, dans la procédure, pour moi il y a une incohérence. Nous parlons "de réponse rapide" sous 72 heures, et après, dans le texte, nous parlons d'une réponse dans la journée, voire le lendemain. Donc, ou c'est "72 heures", ou c'est "dans la journée, voire le lendemain".

Mme la Maire : je pense qu'en fait il y avait deux cas : le cas de l'urgence immédiate, il faut répondre dans les 24 heures, et l'autre cas pour lequel nous pouvons décaler un petit peu.

M. Mailhé : oui, mais techniquement, dans la procédure, le cas de dire nous répondons au plus tard le lendemain ne correspond pas au titre du paragraphe.

Mme la Maire : d'accord.

La Directrice Générale des Services : nous allons le modifier, effectivement c'est une erreur.

M. Mailhé : je pense que les 72 heures, pour nous groupes de la Minorité, sont importantes parce que lorsque nous avons un dossier en CCTP à regarder, regarder si l'avenant n'est pas déjà intégré dans le CCTP, ce qui nous est déjà arrivé, à savoir demander un avenant alors que le CCTP avait déjà inclus un cas particulier. Donc, il faut modifier, que le contenu du paragraphe corresponde au titre du paragraphe.

Mme la Maire : d'accord, nous nous en occuperons. Donc, avec la proposition de correction justifiée de M. MAILHÉ, je vous propose ... pardon, il y a une autre remarque.

M. Mailhé : les 60 000 € sont dans la note de synthèse, et ne sont donc plus dans le nouveau texte. Lorsque nous allons voter, nous ne nous occuperons plus de la note de synthèse ? C'est vraiment ce nouveau texte que nous votons ?

Mme la Maire : oui. En fait, les 60 000 € sont dans la rédaction du point n° 3 de la délégation, à savoir que nous allons voter le fait que vous m'autorisez à "... prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur ou égal à 60 000 € HT, ainsi que toute décision concernant les avenants aux marchés publics et accords-cadres, lorsque les crédits sont inscrits au budget".

M. Mailhé : ça, c'est la note de synthèse. Ce n'est pas dans le texte de la procédure ...

Mme la Maire : ... c'est la délibération, c'est-à-dire ce que nous allons voter dans le cadre de la délégation que vous allez m'octroyer. En fait, dans ce point, nous aurions pu en faire deux points : celui qui concerne les avenants et celui qui concerne la notion de délégation avec la délibération de "délégation du Conseil Municipal au Maire" sur l'autorisation que vous faites ...

M. Mailhé : ... les 60 000 € apparaissent dans la note de synthèse mais n'apparaissent pas dans le texte du ...

Mme la Maire : ... ils seront ...

La Directrice Générale des Services : ... en fait, les 60 000 € ne concernent que la passation des marchés. Ils ne concernent pas les avenants. C'est pour cela qu'ils ne sont pas dans la procédure des avenants.

M. Mailhé : d'accord. Il y avait un dernier point ...

M. Pilet : excusez-moi, le temps que tu retrouves le point Christophe, est-ce qu'il est possible, puisque nous avons un Conseil Municipal très proche, le 10 juin, de le revoir le 10 juin avec les bons documents, les bons textes, etc ? Parce que c'est un peu dommage, nous avons tous travaillé ensemble pour arriver ... et puis là, il y a quand même pas mal de confusion ...

Mme la Maire : ... là, nous sommes sur du détail, cela va être corrigé ...

M. Pilet : ... oui, mais par exemple, nous, nous n'avons pas eu les documents, je suis désolé, nous ne les avons pas reçus ...

Mme la Maire : ... sauf que vous aviez un Élu à la commission d'appel d'offres et que tout cela a été discuté au cours de cette commission ...

M. Pilet : ... oui, cela a été discuté, mais nous ne savons pas ce qui a été retenu.

Mme la Maire : nous reportons, et nous espérons que d'ici là ...

M. Pilet : ... merci beaucoup ...

M. Mailhé : ... excusez-moi. Sur la note de synthèse, il y a bien marqué "... concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, pour des montants ne pouvant excéder 60 000 € HT." Donc, c'est bien sur les avenants.

Mme la Maire : attention. C'est ce qui est actuellement rédigé ... Je ne sais pas ce que vous lisez.

Le plus simple est que nous le reportions ...

M. Mailhé : ... c'est la note de synthèse.

Mme la Maire : oui. Il y a à la fois la présentation fort probable de l'écriture actuelle pour la procédure de délégation de signature et il y a la nouvelle proposition.

Nous allons reporter ce dossier et le réécrire de façon à ce que vous puissiez le regarder. Il sera présenté lors du prochain Conseil Municipal, et cela générera moins de débat.

M. Mailhé : ensuite, je tiens à préciser que cette procédure est la bienvenue et nous souhaitons que les débats soient plus courts sur les avenants dans les futurs Conseils Municipaux.

Mme la Maire : si cela permet effectivement d'avancer ...

M. Bonnet : excusez-moi. Est-ce que je peux quand même m'exprimer à ce sujet, s'il vous plaît ? Effectivement, j'étais bien présent à cette commission. Mais, aujourd'hui, vous nous demandez de voter un point pour lequel nous n'avons pas eu les documents en temps et en heure, dans les cinq jours ouvrés. Après, que nous en ayons discuté, nous en avons rediscuté entre nous trois effectivement, mais nous ne retranscrivons pas tout. Il y a des documents clairs, nets et précis qui sont écrits ; nous votons sur des écrits, nous ne votons pas sur des paroles. Sachant qu'en plus les paroles ont été quand même assez contenues à une certaine durée pendant la commission je vous rappellerai ...

Mme la Maire : ... M. BONNET, la discussion en commission, pour les marchés du Trépadé, a duré 1 h 15, voire 1 h 30. Il me semble quand même que le temps de parole qui vous a été octroyé a été largement suffisant pour que vous puissiez vous exprimer. Il est fort probablement proportionnel au temps que vous utilisez de manière générale au sein du Conseil Municipal. Donc, ne venez pas le jouer victime "on ne m'écoute pas", "on ne m'entend pas". Je ne peux pas vous le laisser dire.

Donc, le point ...

M. Bonnet : ... et c'est pourtant comme cela que vous procédez, Madame, il faudrait que le public le sache.

Mme la Maire : écoutez, Monsieur, vous n'avez pas de leçon à me donner parce que ... non, je ne le dirai pas là.

8 - LE MURETAIN AGGLO - INFORMATIONS DIVERSES

Mme la Maire : hier, a eu lieu le Conseil Communautaire. Nous n'avons pas siégé. Les quatre Élus de "Fonsorbes Citoyenneté" n'ont pas siégé au Conseil Communautaire en question compte-tenu du fait que nous ne sommes pas entendus par rapport aux souhaits que nous avons d'avancer sur les dossiers de la rénovation. Donc, pour marquer un signe fort, un certain nombre de communes, hier, n'ont pas siégé. Nous l'avions annoncé en Bureau Communautaire, au Président MANDEMENT et aux Vice-Présidents présents. Nous avons expliqué les raisons qui ont fait que nous n'avons pas siégé. Nous avons envoyé, le 17 mai, un courrier signé par onze Maires du Muretain Agglo. Ces onze Maires, ou leurs Élus, ont voté, soit contre le budget, soit ils se sont abstenus. Nous n'avons pas eu de réponse à ce courrier. Donc, il y a eu un moment où nous avons voulu montrer que nous étions déterminés, que nous étions un groupe homogène, que nous étions engagés dans la volonté de rénovation, de refondation, que nous n'étions pas un groupe d'Opposition, mais que nous étions pour le travail sur la refondation. Donc, je vais vous lire le courrier en question, parce qu'il me semble important que vous en preniez connaissance. Il a été adressé aux vingt-six Maires de l'Agglo, dont onze le connaissaient puisqu'ils l'ont signé, tous les autres l'ont reçu :

"Lors du dernier Conseil Communautaire, notre choix fut de ne pas voter le Budget Primitif qui nous était proposé.

Ce n'est pas un choix d'opposition, mais un choix de construction et d'alerte car notre Agglomération exige un rassemblement de toutes les énergies pour se refonder.

C'est un choix d'avenir.

En effet, l'urgence est de travailler tous ensemble à la refondation de notre Communauté d'Agglomération et donc interroger ses compétences, son mode de financement (pacte fiscal et financier) et de fait, son projet de territoire.

Le débat sur le budget a été une occasion manquée de mettre en œuvre la méthode qui sera pourtant indispensable à la démarche de refondation, à savoir :

- *nous accorder d'abord sur le projet avant de nous accorder sur les comptes*
- *nous accorder sur les principes et les respecter*
- *créer de véritables groupes de travail, qui ne font pas qu'entériner les propositions d'un bureau d'étude, dont les propositions sont prises en compte et qui ne sont pas perturbées par des échanges bilatéraux ou à quelques-uns*
- *travailler dans la confiance, la délégation et la transparence, ce qui suppose l'envoi au préalable des documents préparatoires aux réunions, des comptes-rendus systématiques de celles-ci, la capitalisation des apports de chacun à la réflexion collective*

Le projet de territoire auquel nous tenons et que nous invoquons tous n'a pas permis de résoudre à ce stade le sujet central de notre fonctionnement alors qu'il pose des éléments essentiels.

Aucun de ses attendus n'a été aujourd'hui mis en œuvre pour nous doter d'une base de travail raisonnable et raisonnée.

- *Ce projet de territoire propose une vision par pôles et non pas autour d'une unique centralité*
- *Il est le fruit d'ateliers de travail et nous invite de fait à une méthode collaborative basée sur la transparence et la confiance*
- *Il pose la priorité à donner aux investissements productifs de revenus (ou d'économies)*

La méthode de travail pour cette refondation doit faire l'objet d'une discussion en conférence des Maires et en Conseil Communautaire où nous devons poser les préalables incontournables :

- *contenu et périmètre du cahier des charges imposé au cabinet d'étude, notamment l'état des lieux de chacune des compétences, commune par commune (recettes et dépenses), des apports de chacun à la communauté (attribution de compensation et fiscalité, dotations), des mutualisations possibles, des mises à disposition ...*
- *définition d'un calendrier précis*
- *composition des groupes de travail et définition de leur mission*

Nous pensons que notre Communauté d'Agglomération doit porter une vision d'avenir et une stratégie mobilisatrice de déploiement des différentes politiques communautaires, qui seront territorialisées et équitables, ainsi qu'un mode de gouvernance ouvert et respectueux.

De nombreux sujets sont donc à revisiter et à débattre entre nous. Ils auraient pu et dû l'être déjà, et des arbitrages collectifs s'en suivre : ordures ménagères, restauration, légumerie, services communs, ressources humaines, ...

En conclusion, nous demandons que le lancement du chantier de la refondation soit mis à l'ordre du jour du prochain Conseil Communautaire."

Ce courrier a donc été signé par les Maires de Bonrepos sur Aussonnelle, Empeaux, Fonsorbes, Labastidette, Lamasquère, Pins Justaret, Portet sur Garonne, Saiguède, Saint-Lys, Saint-Thomas et Saubens. Nous n'avons pas eu de réponse. Nous avons donc été un certain nombre à ne pas siéger hier. Voilà où nous en sommes. Il y a eu, avant le Conseil Communautaire, un bureau où le Président MANDEMENT a évoqué le calendrier et

la méthodologie qui pourraient être mis en place pour commencer à travailler sur le sujet. Donc, normalement, une conférence des Maires devrait se réunir dans une quinzaine de jours, me semble-t-il pour commencer à travailler là-dessus. Mais, nous ne pouvons pas imaginer que le Conseil Communautaire n'y soit pas associé. De toute façon, c'est un gros chantier qui s'ouvre à nous, l'objectif étant d'arriver à dégager un résultat d'ici la fin de l'année 2021, si tout va bien.

Je suis partie hier à la fin du bureau, juste avant le Conseil Communautaire. Je dois dire que je n'étais pas bien parce que la chaise vide n'est pas forcément la bonne solution, mais il y a un moment où, pour marquer notre volonté, c'était la seule solution que nous ayons trouvée sans aller au conflit, affronter dans le cadre du Conseil, montrer notre mécontentement et notre envie de passer à autre chose. J'espère que ce geste fort aura été compris et que nous allons pouvoir avancer ensemble parce que notre territoire le mérite, 125 000 habitants, il a des atouts. Et là, aujourd'hui, notre communauté est en péril. Je crois que nous pouvons le dire comme cela.

M. Mailhé : il me semble que tu as dit que le courrier avait été adressé à tous les Conseillers Communautaires.

Mme la Maire : non, à tous les Maires.

M. Mailhé : parce que tu me l'as donné cinq minutes avant le ...

Mme la Maire : oui.

M. Mailhé : alors, petite remarque. Je ne juge pas que l'on participe ou pas au Conseil ; cela nous est déjà arrivé de le faire ici. Mais, je pense que vous auriez dû au moins participer au début et expliquer, comme tu l'as fait ici, aux autres Conseillers Communautaires pourquoi vous partiriez pour le Conseil Communautaire. Pourquoi ? Parce que beaucoup de Conseillers Communautaires se posaient des questions, ne savaient pas trop et n'ont pas eu de réponse. Certains ont pensé que c'était à cause du SIECT (Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du Touch), d'autres ont pensé que c'était à cause des tarifs des piscines et d'autres à cause du PLH (Programme Local de l'Habitat). Je ne juge pas cette action, je l'ai fait ici, nous nous en souvenons, c'est très important parce que, derrière, cela a fait bouger les lignes. Mais, le problème, c'est l'incompréhension des autres Conseillers Communautaires, lors du Conseil, qui se sont posé des questions. Et bien-sûr, c'est logique, la réponse ne leur a pas été apportée.

Mme la Maire : nous nous sommes posé la question ; en fait, nous n'avions pas souhaité polémiquer parce que cela aurait pu effectivement déboucher sur, pas un pugilat parce que nous n'en sommes pas là, et heureusement, mais sur des tensions que nous n'avions pas envie de générer en début de Conseil. Donc, c'est la raison pour laquelle nous avons décidé de ne pas intervenir et ...

M. Mailhé : ... ce ne sont pas des tensions, mais maintenant, dans la tête des Conseillers Communautaires, ce sont des doutes, des doutes du "pourquoi ?". En fait, cela divise cette action puisque cela passe par : 1, le SIECT, 2, les piscines, 3, le PLH. Donc, pour l'ensemble des Conseillers Communautaires qui sont dans le doute, ils ne sont pas certains de la raison. Je pense qu'il aurait été intelligent de l'expliquer, de ne plus répondre, de ne plus débattre et partir.

Mme la Maire : je pense que les Maires l'ont probablement compris parce qu'ils ont eu le courrier, ils ont compris que nous étions dans la suite de cette démarche-là qui se veut positive. C'est un tort probablement de ne pas avoir adressé le courrier à l'ensemble du Conseil Communautaire, mais il n'est pas trop tard pour faire un courrier que nous pourrions adresser à l'ensemble du Conseil, avec l'accord bien-entendu des cosignataires, de façon à ce que soient expliquées les raisons qui ont fait que nous ne sommes pas venus. A aucun moment les points que tu as évoqués, à savoir le SIECT, le PLH, les tarifs piscines, même si nous n'avions pas tous la même opinion sur les points en question, n'ont été la raison de notre refus de siéger. Quels qu'aient été les points mis à l'ordre du jour, le résultat aurait été le même.

M. Mailhé : oui, mais le doute des Conseillers Communautaires, qui ne sont pas forcément, comme dans mon cas, dans la Majorité, donc leur Maire ne le leur a pas adressé le courrier, et même que certains Maires ne l'ont même pas adressé à leurs propres Conseillers Communautaires ...

Mme la Maire : ... sans doute ...

M. Mailhé : ... donc, ils sont là, ils sont dans l'expectative, ne savent pas trop ...

Mme la Maire : ... cela mérite une explication effectivement ...

M. Mailhé : ... pourquoi cette action a été menée. Ensuite, le Conseil Communautaire était relativement important parce qu'il y avait le point du SIECT, le point du tarif des piscines, c'est quand même important pour Saint-Lys je pense, c'est ce que j'ai soulevé pendant ce Conseil, et le PLH.

Concernant le PLH, je vais faire une demande : le PLH a été arrêté à ce Conseil, il va être adressé à l'ensemble des communes et je souhaiterais que nous puissions y travailler, comme nous avons travaillé pour le SIECT ; parce que nous avons deux mois pour répondre maintenant et nous le revoterons avant l'été, je pense donc créer un petit groupe de travail qui analyse ce PLH et qui prenne une décision commune de

l'ensemble des groupes ; et que nous parlions pour une fois d'un commun accord pour Fonsorbes sera très intéressant.

M. Séverac, Premier Adjoint délégué au secteur "aménagement du territoire-affaires économiques, politiques, communautaires" : sur cette dernière question du PLH, il sera de toute manière abordé par les différentes commissions, notamment par la commission urbanisme qui est en train de regarder son calendrier. Je pense aussi qu'il faudra le présenter au Conseil d'Administration du CCAS, notamment dans le cadre du logement social, de l'attribution de logements, ainsi qu'en commission intercommunalité. Je ne sais pas s'il est utile d'avoir un groupe de plus, mais nous pouvons, cela ne me dérange pas. Je suis quand même sur l'idée qu'il faut effectivement que nous le regardions tous ensemble tranquillement. C'est un document qui est assez épais, qui définit des axes et des objectifs chiffrés en terme de production de logements dont il faut que nous regardions un petit peu les conséquences que cela aura pour nous. Mais, dans le contexte de la rénovation de l'agglo, il posait le gros problème de savoir, c'est bien de vouloir répartir à l'accueil des populations, qu'elles vont être les capacités de chacune des communes à accueillir ces populations, quels moyens elles auront si, par ailleurs, l'agglo se déleste sur elles d'un certain nombre de compétences. Il y a quand même un lien direct entre le fonctionnement de l'agglo et sa rénovation et ce PLH. Effectivement, nous avons deux mois pour l'adopter dans chacune des communes. Nous avons un Conseil Municipal le 1^{er} juillet, si c'est possible de le voter à ce moment-là, c'est le mieux. Il y a un Conseil d'Administration du CCAS, je crois, le 14, ou le 16 juin, qu'il soit donc présenté à ce moment-là. Donc, que les commissions urbanisme et intercommunalité au moins, ou ensemble si vous voulez, se réunissent avant ce 16 juin pour l'examiner. Il faudra que nous fassions passer le document, peut-être sous la forme tel qu'il est dans le dossier communautaire, à l'ensemble des Conseillers pour que vous ayez d'ores et déjà le temps de le consulter et de l'étudier précisément.

Sur la question du SIECT, c'est une autre affaire parce que, honnêtement, pour avoir regardé aussi la question de près, je ne vois toujours pas qu'elle était l'utilité de la question hier en Conseil Communautaire. A mon sens, cette question n'avait pas lieu d'être. Puisqu'en gros, la délibération qui avait été votée en février, qui demandait le retrait des quatorze communes pour la compétence "eau" uniquement, mais pas assainissement puisqu'il avait été écarté, a fait l'objet d'une mesure de suspension par le Tribunal Administratif avec un certain nombre de raisons dans le délibéré aboutissant à cette décision. Mais, la délibération sur le fond n'est toujours pas jugée, ni retoquée, et le Tribunal Administratif ne nous a pas demandé non plus de la retirer ou de la changer. L'objet de retirer la délibération et d'en voter une autre dans les mêmes termes, c'est juste pour démontrer au Tribunal Administratif que ce coup-ci nous avons un dossier ultra complet avec tous les éléments qui sont toujours, ou d'origine du Préfet, il maquait la lettre du Préfet qui est arrivée tardivement, ou d'origine du SIVOM-SAGE (Saudrune-Ariège-Garonne), ou du Muretain Agglo, mais il n'y a toujours pas d'étude indépendante. Cela dit, cela ne change rien à la position que nous avons prise ici ensemble en Conseil Municipal, mais le débat d'autres communes s'envenime avec ce genre de procédé. Je ne suis pas sûr qu'hier cela ait été une bonne chose que cette délibération ait été maintenue.

M. Mailhé : il faut savoir que certaines communes qui étaient contre au début ont changé d'avis et suivent un peu notre processus concernant le SIECT.

Mme la Maire : quand nous voyons la position très tranchée du Préfet, je doute que cela aboutisse. Mais attendons la suite des événements. C'est fort probablement un dossier qui va traîner pendant fort longtemps. Il était question d'un transfert au 1^{er} juin, il est bien évident qu'il n'en est plus question, et je me demande si cela va aboutir. Donc, nous allons être encore adhérents au SIECT sans aucun doute pendant fort longtemps. A suivre.

M. Pilet : excusez-moi, je voudrais intervenir sur ce point du Muretain Agglomération. Donc, nous apprenons aujourd'hui qu'une partie des Élus de notre commune n'ont pas siégé. Une commission intercommunalité avait été mise en place, je pense que cela aurait peut-être été bien qu'elle se réunisse pour que nous puissions en discuter, voir si cela pouvait être une position prise par l'ensemble du Conseil. Je découvre donc que c'est une initiative des Maires qui évoquent une nouvelle gouvernance, je ne sais pas si cette manière de faire en prend le bon chemin. En tout cas, les retours que j'en ai eus, c'était une incompréhension, et en gros je vais résumer, les Élus disaient "ils ont leurs humeurs". Ils n'ont pas compris ce qu'il se passait et pourquoi un certain nombre de Conseillers Communautaires étaient absents. Il me semble que la moindre des choses, lorsqu'on pose quelque chose, c'est de l'expliquer, et de l'expliquer à tout le monde, surtout si l'on en appelle à une nouvelle gouvernance, sinon on reproduit ce qui est en place. Christophe (Mailhé), lors du budget, votre façon de faire n'était pas la même. Vous avez expliqué ce que vous alliez faire et pourquoi vous le faisiez, ce qui a permis d'en débattre, et ce qui a permis, en mon sens, d'en ressortir grandis, en trouvant des solutions de compromis qui ont permis que la gouvernance et la démocratie s'exercent avec la représentation de tout le monde. Et la représentation de tout le monde, elle se

fait par l'implication que nous y mettons. L'implication ne se mesure pas en temps, elle se mesure dans l'énergie que nous y mettons. Cela fait plusieurs fois que revient cette histoire de temps de parole, etc ; je pense que tous les gens autour de cette table, tous les Élus mettent beaucoup d'énergie pour faire avancer la commune, avec forcément des divergences de points de vue qui font qu'il y a débat, qu'il y a confrontation, mais c'est comme cela que nous avançons et que nous construisons une nouvelle gouvernance. C'est de pouvoir avoir la possibilité de s'exprimer, de se confronter. Et plutôt que d'avoir des réponses parfois acerbes, c'est de peut-être nous donner des éléments parce nous nous apercevons souvent que nous n'avons pas tous les éléments et que nous les découvrons en Conseil Municipal. Si ce travail était fait, je pense que cela apaiserait beaucoup de choses ; cela n'éviterait pas les divergences de points de vue, sinon nous ferions tous partie de la même liste, et ...

Mme la Maire : ... ce n'est pas le sujet, M. PILET. Le sujet ...

M. Pilet : ... si ...

Mme la Maire : ... c'est l'agglo ...

M. Pilet : ... si, c'est le sujet. Excusez-moi, vous coupez la parole encore une fois, c'est le sujet. Parce que dans la lettre que vous nous avez lue, dont nous avons pris connaissance, vous appelez les pratiques. Nous pourrions vous la renvoyer par rapport à ce qu'il se passe ici. Nous pourrions vous la renvoyer. Donc, c'est la même chose ...

Mme la Maire : ... mais vous nous la renvoyez, M. PILET ...

M. Pilet : ... non, non. Excusez-moi, je reviens sur le Muretain Agglo. Vous êtes Élus, vous prenez des initiatives, je pense que nous, cela fait bien longtemps que nous alertons sur le Muretain Agglo et son fonctionnement. J'aurais aimé, et je demande que ces prises de position qui engagent la commune, puisqu'il y a une commission intercommunalité, puissent au préalable être discutées. Après, vous avez la majorité, vous ferez ce que vous avez à faire. Mais il me semble que le débat est quand même nécessaire et je vous invite, je rejoins ce qu'a dit Christophe MAILHÉ, à rendre publique le positionnement de ces onze Maires, en sachant et en demandant s'ils sont soutenus par l'ensemble de leur Conseil Municipal.

Et je finirais par une proposition : lors de la campagne des municipales, plusieurs listes avaient établi une charte des bonnes pratiques avec quelques orientations pour réfléchir à un nouveau Muretain Agglo ; je pense qu'elle pourrait être utile pour le travail qui va peut-être s'engager, ou pas, nous ne savons pas, mais nous l'espérons tous parce qu'il y va du bon vivre sur l'ensemble du territoire du Muretain Agglo. Après, nous ne sommes pas nés non plus de la dernière pluie, cela arrive juste au moment d'une échéance électorale, nous ne sommes pas dupes des enjeux qu'il y a derrière. Je trouve dommage, là aussi vous pouvez faire non de la tête, que le timing, à mon sens, ne soit pas bon, si nous voulons construire un Muretain Agglo qui soit avec une nouvelle gouvernance et qui réponde plus aux besoins de tout le monde. Nous verrons ce qu'il se passera après les élections, nous verrons si j'avais raison de dire cela ou pas. Mais, beaucoup, je ne suis pas le seul, pensent que c'est uniquement de l'agitation autour de ces élections. Nous verrons si cela ira au bout.

Mme la Maire : je ne pense pas, M. PILET, que les électeurs, aujourd'hui, que les administrés fonsorbais votent en fonction de l'attitude que nous avons au Muretain Agglo et des difficultés du Muretain Agglo. Je ne pense pas que ce soit un enjeu majeur ...

M. Pilet : ... je n'ai pas dit cela, j'ai dit autre chose.

9 - QUESTIONS ORALES POSÉES PAR LES DIVERS GROUPES

Groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord"

1. Suite à différents travaux, des fossés ont été diminués ou obstrués. Vont-ils être remis en état ? Nous craignons les risques pouvant en découler pour l'évacuation des eaux.

Mme la Maire : si vous avez connaissance de fossés diminués ou obstrués, il serait intéressant, M. PILET, que vous nous en fassiez la liste, que vous les situiez géographiquement sur la commune, et, à ce moment-là, les services iront voir ce qu'il en est.

M. Pilet : je pense que nous habitons tous la même commune, nous savons tous où il y a eu des travaux. Nous allons arrêter ces petits jeux, cela fait six ans que je les supporte, de devoir faire la liste ; tout le monde sait où il y a eu des travaux, où les fossés ont été obstrués. Il faut donc s'assurer que l'écoulement des eaux va se faire. Il y a notamment des endroits où l'eau est déjà sur la route par temps de fortes pluies. Je ne suis pas à la tête des services techniques, ce n'est pas moi qui gère la commune ...

Mme la Maire : ... mais, M. PILET, lorsque nous, Élus de la Majorité, remarquons quelque chose, un trou dans une route, un fossé bouché, une anomalie quelle qu'elle soit, nous signalons aux services techniques qu'à tel endroit il y a tel problème. Pourquoi perdre du temps ? Puisque vous les avez identifiés, dites-nous ce qu'il en est et où cela se passe.

M. Pilet : des travaux ont été faits, il faut s'assurer ...

Mme la Maire : ... oui. Lesquels ? Où ? Il y a des travaux sur toute la commune, M. PILET.

M. Pilet : les routes qui ont été refaites sur le secteur de la plaine d'Espies, etc. Les accotements ont été agrandis, les fossés diminués.

Mme la Maire : par exemple, il y a cela. En l'occurrence, cela relève du Conseil Départemental.

M. Pilet : oui, mais c'est de ... voyez, c'est pour cela que je ne veux pas rentrer dans les détails, parce que chaque fois, pour nous, ce qui nous importe, c'est que nous voyions qu'il y a des travaux.

Mme la Maire : j'entends bien. Cela veut dire que nous, nous servons de relais et nous nous adressons au Conseil Départemental en l'avertissant qu'il a généré ceci ou cela sur les derniers travaux qu'il a réalisés sur la commune. D'accord. Vous nous dites qu'à cet endroit-là il y a quelque chose à faire, et nous envoyons les services pour vérifier et voir si cela justifie ou pas une intervention.

M. Pilet : nous ne savons pas, nous nous posons la question.

Mme la Maire : c'est bien de nous alerter, mais faites encore mieux en nous disant où. Donc, là, vous avez identifié une zone. S'il y en a d'autres, dites-le-nous.

2. Plusieurs festivités ou manifestations publiques sont annulées suite à des décisions municipales en lien avec les règles sanitaires en vigueur. La fête est à ce jour annoncée et prévue pour le mois de juin ; quelles sont les règles sanitaires qui vont être préconisées ? Quelle solution pour les toilettes sera mise en place ?

Mme la Maire : nous avons eu deux réunions avec les forains en présence du Comité des Fêtes et des services de la Mairie. Les forains étaient ravis que nous puissions les accueillir, même si c'était sur une surface réduite, et donc bien-entendu, en nombre réduit. Hier, s'est tenue une réunion avec la Police Municipale et la Gendarmerie pour définir tout ce qui relève de la sécurité, comme nous le faisons sur le Trépadé. Nous avons mis en œuvre ce qui devait l'être par rapport aux branchements électriques, toilettes sèches ou celle du foot, tout cela avait été réfléchi. Le protocole sanitaire à l'entrée avait été également vu avec le Comité des Fêtes, avec la distribution de gel, etc, le nombre de personnes par mètre carré en fonction de la réglementation en vigueur aujourd'hui, qui aurait pu évoluer d'ici le 11 ou 12 juin. Mais, nous avons reçu une première alerte par téléphone nous informant que les forains avaient décidé de ne plus venir sur Fonsorbes, et nous attendions la confirmation écrite, que nous avons reçue dans la journée, un SMS nous a été envoyé. Ils ont donc décidé de ne pas venir puisque pour eux, apparemment, la surface des Boulbènes ne leur suffit pas. Donc, la fête ne se tiendra pas. Mais, tout avait été travaillé, réfléchi de façon à ce que les conditions de sécurité sanitaire soient respectées.

M. Pilet : une question subsidiaire, parce qu'il me semble qu'avait été évoquée la possibilité de déplacer la fête justement sur les Boulbènes et qu'il avait été émis comme arguments que ce n'était pas possible parce que le sol n'était pas assez ...

Mme la Maire : ... nous avons été rassurés par rapport à cela. Les forains nous ont expliqué, effectivement, ils ont des engins lourds, que le fait d'avoir des plaques et des vérins permettait de répartir la charge de telle façon à ne pas dégrader la surface. Ils nous ont même dit que certaines de leurs caravanes, avec lesquelles ils s'installent sur le parking, sont plus lourdes que leurs manèges. La répartition de la charge est telle qu'ils ne risquaient pas de dégradations. De toute façon, comme le Comité des Fêtes souhaitait que la fête soit organisée et que nous espérions, au vu de l'amélioration des conditions sanitaires, pouvoir mettre un petit peu d'animation sur la commune, nous avons pensé que nous pouvions le faire. Mais, de toute façon, il est bien clair que l'année prochaine, la fête se fera, comme elle s'est faite jusqu'à présent, sur la place du Trépadé. Les surfaces en bas ne sont pas suffisantes. Les problématiques de parking ont été discutées, le parking était prévu sur celui du foot et également à proximité du terrain de la Gare. La Gendarmerie était alertée sur le risque de stationnement le long de la départementale. Ce n'est pas le lieu idéal, c'est clair. De toute façon, le problème est réglé, les forains ne veulent pas venir. Nous allons considérer que par rapport au site, par rapport aux riverains, c'est plutôt une bonne nouvelle. Nous avons envoyé un courrier à l'ensemble des riverains que la fête allait se faire aux Boulbènes, nous sommes donc en train de rédiger un nouveau courrier pour leur dire que finalement la fête ne se fera pas.

Droit de suite : en lien avec plusieurs de nos demandes ou/et propositions qui devaient être reprises dans les instances communales, nous voudrions connaître les dates des prochaines commissions : Urbanisme, Accessibilité, Sport et vie associative, Tranquillité Publique, Marché de plein vent et Présidents de groupes

Mme la Maire : en temps et en heure, lorsque les commissions se réuniront, nous vous communiquerons les dates. C'est tout ce que je peux vous dire. Aujourd'hui, elles ne sont pas programmées. Vous le saurez donc en temps et en heure, lorsque les Présidents, en fonction des dossiers qu'ils ouvriront, estimeront nécessaire de vous réunir.

M. Pilet : je reprends. Les commissions que nous avons évoquées, c'est suite à des points que nous avons eus en Conseil Municipal, nous avons dit que nous les retravaillerions, en discuterions en commission. Nous aimerions donc que cela puisse être fait.

Mme la Maire : oui, ce sera rediscuté lorsque les commissions se réuniront. Elles se réuniront, M. PILET, lorsque les Adjointes auront des dossiers à représenter. Vous rediscuterez des points dont vous souhaitez reparler ...

M. Pilet : ... on est impatient de faire avancer la commune ...

Groupe "Fonsorbes Vert l'Avenir"

1. Avons-nous un planning concernant la création du terrain de football synthétique ? Avons-nous une projection de début et de fin de travaux ?

M. Canillo, Adjoint délégué au secteur "propreté et entretien de la ville et du patrimoine communal-services techniques" : au niveau du terrain synthétique, ne connaissant pas tous les tenants et aboutissants d'une création de terrain de football sur une municipalité, je pensais, certainement à tort, que nous pouvions le livrer fin décembre. Là, nous commençons à travailler sur les plannings, et nous nous rendons-compte qu'avec tous les corps d'état qui doivent rentrer dans ce dossier, normalement, si tout se passe bien, il sera livré fin avril. Voilà où nous en sommes à l'heure actuelle. Tout en sachant que ce planning est optimiste. Pourquoi je dis optimiste ? Parce que je ne connais pas ce qu'il se fera, le temps qu'il y aura en hiver, au printemps, ainsi de suite. Il faut savoir quand même que le terrain est déjà stabilisé. Normalement, nous ne devrions pas avoir de gros problèmes de terrassement.

Mme Richard, du groupe "Fonsorbes Vert l'Avenir" : est-ce que nous pouvons avoir une date de début des travaux ?

M. Canillo : sur le terrain lui-même ? Le début des travaux est prévu, si tout se passe bien, en février.

Mme la Maire : cela veut donc dire trois mois de travaux.

M. Canillo : oui, c'est deux ou trois mois de travaux, en fonction des événements. Après, nous verrons sur le planning si nous pouvons réduire certaines étapes, mais il faudra en discuter avec M. MACAIGNE.

M. Pilet : M. CANILLO, les appels d'offres ne sont pas encore lancés ?

M. Canillo : non. C'est ce qui prend du temps, et que je ne maîtrisais pas. Mais, je réfléchirai à l'avenir.

M. Mailhé : excusez-moi, c'est prévu sur le budget 2021 ?

M. Canillo : c'est ce qui était prévu sur ...

M. Mailhé : ... oui, mais nous parlons de février 2022, c'est cela ?

M. Canillo : ce sera engagé avant.

Mme la Maire : tout ce qui est études et autres, c'est engagé avant.

M. Mailhé : nous allons avoir un énorme reste à réaliser.

Mme la Maire : je dirais "comme d'habitude". Ce n'est pas gênant. L'important étant que les travaux se fassent. Mais il est vrai que ce temps administratif est un temps extrêmement long.

M. Canillo : je crois qu'il y a six mois, huit mois de temps administratif, pour un chantier de trois mois. J'avais pensé bêtement que c'était trois mois.

M. Fédou du groupe "Fonsorbes Vert l'Avenir" : est-ce qu'il est judicieux d'engager des travaux en février/avril, sachant que ce sont quand même des périodes assez hivernales et pluvieuses ? Est-ce qu'il ne serait pas plus judicieux de les faire pendant l'été ?

M. Canillo : nous pouvons toujours les décaler. L'objectif numéro un est de livrer le terrain le plus rapidement possible au football. S'il faut décaler, nous décalerons, de toute manière ce sera vite fait

de le voir sur le terrain. Sachant maintenant que si nous décalons, il faut que nous en discutons avec les gens du football pour commencer à les prévenir de l'organisation qu'ils mettront en place en attendant que ce nouveau terrain arrive.

Mme la Maire : de toute façon, aujourd'hui, à ma connaissance, l'Avenir Fonsorbais Football n'utilise quasiment pas le terrain stabilisé. Ils ont la possibilité, éventuellement, d'utiliser le terrain synthétique du lycée, ils y ont des créneaux. Ce ne sera donc pas une contrainte, me semble-t-il, pour le football. De toute façon, si nous sommes contraints par la météo, ce sera comme sur tous les autres chantiers, il durera un peu plus longtemps.

S'il n'y a pas d'autres questions ...

M. Pilet : puisque nous sommes sur les travaux, les travaux du Parc des Lavois ne sont pas encore finis ? Sur le roulage, cela va être retravaillé ?

Mme Vitet, Adjointe déléguée au secteur "développement durable, transition écologique et qualité de vie" : oui, il sera retravaillé. Il y a un retard pour le petit pont par rapport à l'approvisionnement du bois. Normalement, le bois pour la construction du pont, devrait arriver fin juin.

2. Durant les trois jours de fête foraine, comment va être assuré le respect du protocole sanitaire ?

La réponse a été apportée dans la question 2 du groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord".

10 - INFORMATIONS DIVERSES

Mme la Maire : je vous donne rendez-vous pour le prochain Conseil Municipal prévu le 10 juin prochain à 18 h 30.

La reprise des spectacles sur la commune est prévue le 29 mai prochain.

M. Pilet : les salles municipales ...

Mme la Maire : ... pour les salles municipales, les ERP (Établissements Recevant du Public), notamment pour ici, la réglementation n'a pas changé. Nous attendons la suite des événements pour voir ce qu'il en est. Je crois que c'est à partir du ...

La Directrice Générale des Services : des jauges sont à respecter selon les périodes. Nous avons cette information-là pour toutes les personnes qui demandent le prêt de salles ou de locations.

M. Pilet : merci.

Mme la Maire : nous pouvons penser qu'avec l'amélioration de la situation sanitaire qui est très significative sur la métropole toulousaine, voire au-delà, ils seront plus permissifs sur l'utilisation des salles, celle d'ici, celles de Bidot, etc.

Je vous souhaite une bonne soirée à tous.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 37.

Mme la Maire
SIMÉON Françoise



La Secrétaire de Séance
CALVO Marie-Louise